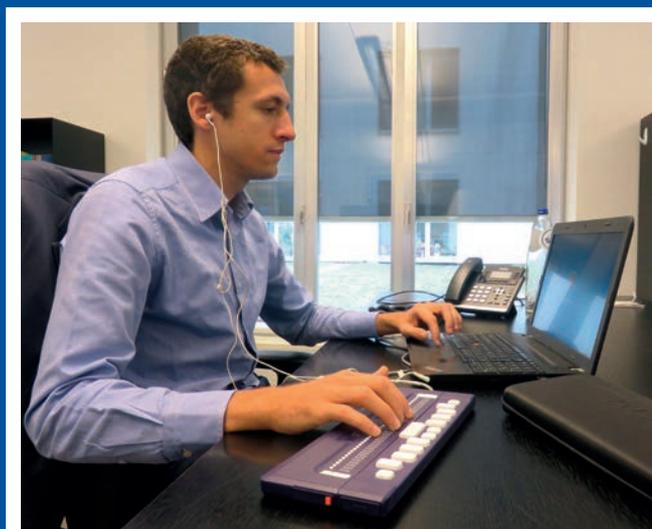


LA CANNE BLANCHE

BULLETIN TRIMESTRIEL
Octobre - Novembre - Décembre
N° 4 2018

Bureau de dépôt Bruxelles X
N° d'agrégation P207078



- Emploi : notre enquête
- Du neuf dans la recherche
- Le volontariat crée des liens
- SnoezelBraille et BrailleMedia
- Entre Nous

ligue braille ^{asbl} 

Rue d'Angleterre 57
1060 Bruxelles
Tél. : 02 533 32 11
IBAN : BE11 0000 0000 4848
BIC : BPOTBEB1

LA CANNE BLANCHE

Rédaction et coordination : Catherine Claeys.

Ont collaboré à ce n° : Stéphane Depoorter, Déborah Deseck, Catherine Dosen, Michèle Dubois, Mohammed Hajjaoui, Noëlla Jardin, Bruno Liesen, Lieve Loubers, Christine Massin, Julien Rolin, Charlotte Santens, Khadija Tamditi, Magda Van Waes.

Photos : Catherine Claeys, Stéphane Depoorter, Déborah Deseck, Arnaud Ghys, Lieve Loubers, Christine Massin, Charlotte Santens.

Impression : Impresor • Ariane by Image Services.

Abonnement : 10 € à verser sur le compte IBAN : BE11 0000 0468 0248 –

BIC : BPOTBEB1 avec en communication : 'Abonnement Canne Blanche'.

Gratuit pour les personnes aveugles et malvoyantes et pour les donateurs pour tout don à partir de 40€. Disponible sur CD Daisy et sur le site web : www.braille.be.

Contact : Ligue Braille asbl, Rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles –

Tél. : 02 533 32 11 – Fax : 02 537 64 26 – E-mail : info@braille.be.

Éditeur responsable : Michel Magis, Rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles.



- Aidez-nous à éviter les gaspillages : en cas de déménagement, d'erreur dans vos coordonnées ou si vous recevez cette revue en double, merci de nous en avvertir !
- La Ligue Braille traite vos données personnelles dans le respect de vos droits et de ses obligations, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Pour toute question au sujet du traitement de vos données, consultez notre Privacy Policy sur www.braille.be. Pour consulter, modifier, supprimer vos données ou pour toute autre question, contactez-nous par voie postale ou via info@braille.be.
- Si vous ne souhaitez plus recevoir La Canne Blanche, faites-le nous savoir par voie postale ou via info@braille.be.
- On ne le répétera jamais assez : ne vous laissez pas abuser par des personnes peu scrupuleuses. La Ligue Braille ne vend rien, ni de porte à porte, ni sur la voie publique.
- La Ligue Braille rappelle qu'elle est une association neutre, attachée aux valeurs démocratiques et active dans l'ensemble du pays. Elle est au service de toutes les personnes aveugles et malvoyantes.

DANS CE NUMÉRO

Éditorial	p. 1
Décrocher un emploi	p. 2
Enquête emploi : les résultats	p. 4
Sur la route de l'emploi : fournir à chacun ce dont il a besoin	p. 16
Emploi et handicap : panorama de la législation	p. 25
Du neuf dans la recherche en ophtalmologie	p. 29
Deux nouveaux espaces : SnoezelBraille et BrailleMedia	p. 37
Enfin seul-e dans l'isoloir !	p. 42
La Ligue Braille près de chez vous	p. 46
Le volontariat, ça crée aussi des liens	p. 50
Nos peines	p. 55

- 20 km de Bruxelles : rejoignez notre équipe !
- Prix Lion-Francout 2019.
- En direct du BrailleShop : Nouveau GSM – Articles pour l'hiver – Horloges-calendriers.
- En direct du Service social : SPF Sécurité sociale : Adaptation du « prix de l'amour ». Supplément aux allocations familiales pour enfants handicapés. Indexation du RIS. Tarif social gaz et électricité. BIM et abonnements STIB et SNCB. Le juge de paix compétent pour de plus gros montants. Aides juridique de 2e ligne et assistance judiciaire gratuites : montants indexés. DMG : bon pour votre santé et votre portefeuille.
- En direct du Service d'accompagnement : Stage à la mer - Session de sensibilisation.
- En direct du Service d'information sur les aides techniques : Découverte du VoxiTV.
- En direct du Service culturel : À la Bibliothèque : Top 5 des livres audio – « Tapage » – Les rencarts de la Bibliothèque – Le Ciné-Club Braille – Les langues à la Bibliothèque. À la Ludothèque : nouveaux jeux.
- En direct du Service Loisirs : Activités à Bruxelles – Activités en Wallonie – Activités pour la jeunesse.

ENTRE NOUS



ÉDITORIAL.

Accompagner les personnes déficientes visuelles dans les activités de la vie quotidienne, sociale, professionnelle et culturelle, telle est la raison d'être de la Ligue Braille. Assistants sociaux, accompagnateurs, animateurs, jobcoaches, formateurs, ... se tiennent chaque jour aux côtés des plus de 15 000 membres qui nous font confiance.

Comme pour beaucoup d'entre nous, avoir un travail de qualité reste une préoccupation importante des personnes aveugles et malvoyantes. Néanmoins, bien des préjugés entourent encore leur recrutement ou maintien à l'emploi, comme le révèle l'enquête que nous avons menée.

60 % des personnes sondées en recherche d'emploi déclarent effectuer leur recherche sans aide extérieure. Or, des témoignages reçus, il ressort que l'aide d'un Service d'insertion professionnelle adapté au handicap visuel s'avère particulièrement utile.

Au moment de boucler ce numéro, le monde commémorait le 100^e anniversaire de la fin de la Grande Guerre. Dans ce contexte, il a été rappelé que la dépouille du soldat inconnu avait été choisie au hasard, par un aveugle de guerre, parmi celles de cinq soldats que la mort au combat avait rendu impossibles à identifier. Tout un symbole !

À la Ligue Braille, nous nous battons pour que les personnes aveugles et malvoyantes puissent exercer pleinement leur citoyenneté, en dehors des rôles traditionnellement convenus.

Nous espérons que vous avez eu plaisir à nous lire en 2018 et que nous vous retrouverons l'année prochaine. Très belles fêtes de fin d'année. Que 2019 vous apporte l'espérance d'une nouvelle année réussie.



DOSSIER DÉCROCHER UN EMPLOI.

Travailler, gagner sa vie, valoriser ses compétences, être reconnu socialement, voilà un droit auquel tout le monde doit pouvoir prétendre, y compris les personnes avec un handicap visuel. Cependant, leur insertion professionnelle reste à ce jour difficile.

La recherche d'un emploi est parsemée d'embûches. Définir un projet professionnel adapté au handicap visuel, régler les questions relatives à la mobilité ou à l'adaptation du poste de travail, surmonter les préjugés des employeurs, oser parler de son handicap,... voilà autant de difficultés que doit surmonter la personne aveugle ou malvoyante. Par ailleurs, elle n'est pas toujours à l'aise pour parler de son handicap à un nouvel employeur.

La Ligue Braille propose des services d'aide qui visent l'autonomie, notamment en matière d'emploi. Fort de son expertise sur les conséquences des pathologies, son Service d'insertion professionnelle est le meilleur choix pour proposer des solutions sur mesure, adaptées à chacun. Pour chaque situation, il travaille en équipe pluridisciplinaire pour ainsi accroître les chances de réussite et le taux d'insertion.



Pour décrocher un emploi, se former et être coaché.



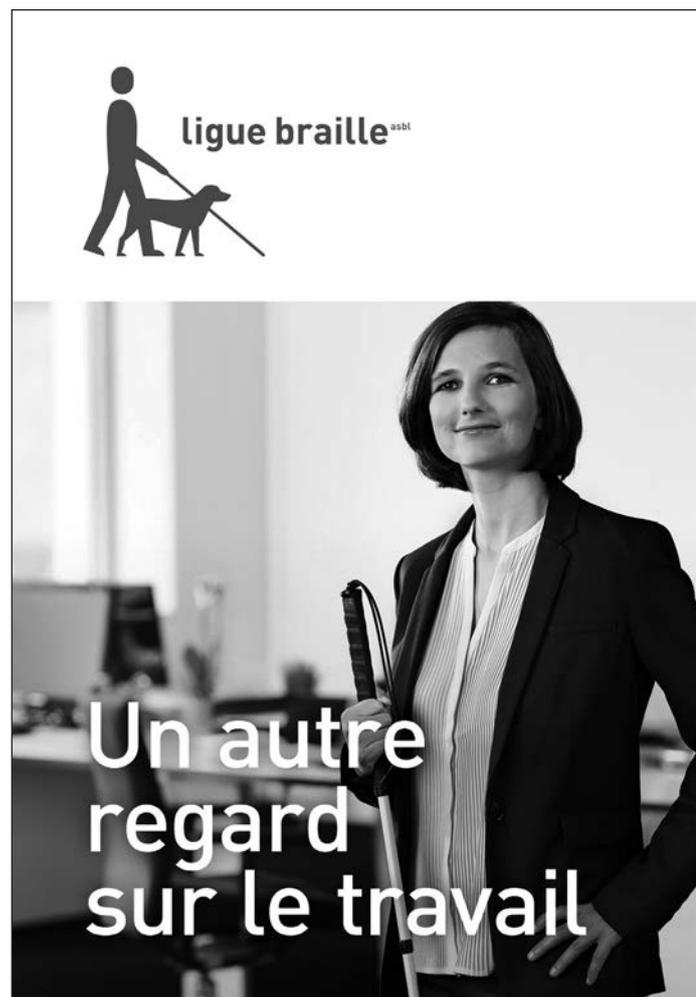
Du 27 novembre au 3 décembre, journée internationale de la personne handicapée, la Ligue Braille a mené une campagne radiophonique invitant les personnes déficientes visuelles et les services d'aide qu'elles fréquentent à solliciter son expertise.

S'inscrivant dans l'esprit de la Semaine de la Ligue Braille en mars dernier, Matthias, protagoniste aveugle de la campagne, décline ses compétences et aptitudes : *« Bonjour, je m'appelle Matthias. Je suis une personne aveugle. Je suis surtout organisé, à l'écoute, et déterminé. Grâce à la Ligue Braille, j'ai défini mon projet professionnel et aujourd'hui, j'ai décroché mon premier job : je suis juriste. »*

Suite à quoi la Ligue Braille invite les personnes aveugles ou malvoyantes à affirmer leurs compétences et leur propose ses services d'insertion professionnelle spécialisés pour les aider à trouver un emploi.

À l'occasion de cette action, la Ligue Braille a mis à jour sa brochure « Un autre regard sur le travail » qui passe en revue les freins à l'emploi mis en évidence par l'enquête menée récemment (voir les résultats p. 4). Elle y détaille aussi l'action combinée de ses services pour lever ces obstacles et faciliter l'insertion professionnelle ou le maintien à l'emploi.

Le message est clair : les personnes aveugles et malvoyantes ont des compétences à valoriser sur le marché du travail, et la Ligue Braille les y accompagne pour décrocher un emploi.





DOSSIER ENQUÊTE EMPLOI : LES RÉSULTATS.

Les personnes handicapées doivent être en mesure de participer pleinement à tous les aspects de la vie en société. C'est un droit fondamental, qui implique notamment le droit au travail, proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage » (Article 23).



Le droit au travail pour tous.

Pour garantir ce droit, le monde du travail doit accueillir les personnes en situation de handicap dans un environnement adapté qui leur permette d'évoluer sur un pied d'égalité avec les autres travailleurs. C'est le principe de l'inclusion. Les aménagements raisonnables qui sont requis concernent aussi bien l'environnement matériel (bâtiment, poste de travail...) que l'organisation du travail. Et c'est souvent là que le bât blesse. Comme le souligne Unia (centre interfédéral pour l'égalité des chances) : « En Belgique, les chiffres montrent que les personnes en situation de handicap ont moins de chance que les autres d'avoir ou de conserver un emploi. L'inadaptation de l'environnement et de l'organisation du travail reste



pour elles un des obstacles majeurs à leur inclusion sur le marché du travail »¹.

La Ligue Braille a une longue expérience dans l'accompagnement des personnes handicapées visuelles sur le marché de l'emploi. Elle offre gratuitement différents services d'aide qui peuvent interagir entre eux pour les aider à trouver, retrouver ou garder leur autonomie dans le domaine du travail et réussir leur parcours professionnel.

Afin de cerner au plus près les réalités et les besoins des travailleurs et chercheurs d'emploi aveugles ou malvoyants, la Ligue Braille a réalisé une enquête en été 2018 auprès de ses bénéficiaires, enquête élargie également aux personnes extérieures via Internet. En voici les principaux résultats.

L'enquête.

Le formulaire d'enquête a été envoyé par courrier aux bénéficiaires de la Ligue Braille âgés de 17 à 55 ans. Ceux qui ne pouvaient répondre via un support papier ont été interrogés par téléphone. Parallèlement, et c'est une première pour la Ligue Braille, l'enquête a aussi été mise en ligne, pour faciliter la participation de ceux qui utilisent les outils numériques et la rendre accessible par la même occasion à des personnes extérieures à la Ligue Braille.

Le taux de réponse se situe entre 10 et 11 %, avec une marge d'erreur quasi nulle, ce qui est tout à fait suffisant. Encore un tout grand merci aux plus de 500 participants !

¹ Au travail avec un handicap : Les aménagements raisonnables dans l'emploi, Bruxelles, Unia, 2017, p. 5.



Un taux de réponse satisfaisant.

- 3 631 formulaires envoyés à des personnes aveugles et malvoyantes âgées de 17 à 55 ans, bénéficiaires de la Ligue Braille.
- 512 réponses reçues (dont 133 par Internet et 29 par téléphone).
- Taux de réponse entre 10 % et 11 % (taux ajusté en tenant compte du nombre de répondants, estimé à 40, qui ont été invités par courrier et ont préféré répondre via le formulaire en ligne).

Profil des personnes sondées.



Paré pour l'emploi !

L'âge est un facteur important pour celui ou celle qui cherche un emploi. Les tranches d'âge des personnes sondées se répartissent comme suit : 17-24 ans (10 %), 25-34 ans (19 %), 35-44 ans (28 %), 45-55 ans (43 %). La forte proportion de la catégorie la plus âgée correspond à la nature de notre échantillon. La prévalence de la déficience visuelle augmente en effet fortement avec l'âge dans les pays développés. Néanmoins, si on regroupe les 25-44 ans, ils représentent 47 % du total. 38 % des sondés ont un diplôme

de l'enseignement supérieur. Pour ce qui est du plus haut niveau d'étude atteint, les autres catégories se répartissent comme suit : secondaire (34 %), professionnel (20 %) et primaire (8 %).

La parité hommes-femmes est pratiquement atteinte. Les participants



comptent 20 % de personnes aveugles et 79 % de personnes malvoyantes (1 % sans réponse). La distinction en deux catégories aussi générales est certes réductrice car elle ne prend pas en compte la diversité des déficiences visuelles, mais la plupart des enquêtes socio-économiques se fondent sur ces deux catégories, qui correspondent aux définitions usuelles de la déficience visuelle.

Pour l'analyse de ces résultats, plusieurs approches étaient possibles, en fonction des tranches d'âge, du genre, du niveau d'étude, etc. Dans une optique pragmatique, nous avons privilégié la distinction entre francophones et néerlandophones, sur base de la langue du formulaire. En effet, les réalités socio-économiques diffèrent sensiblement de part et d'autre de la frontière linguistique. Mais surtout, les compétences et politiques d'aide à l'emploi et à la personne handicapée ont été largement régionalisées et nos services, francophones et néerlandophones, doivent s'adapter à ces réalités institutionnelles.

La répartition des sondés par région et langue donne un résultat très proche de la répartition de la population en général (tableau ci-dessous).

Répartition des sondés par région et langue.				
	FR	NL	Moyenne	Population générale ²
Bruxelles	31 %	3 %	17 %	10 %
Flandre	5 %	97 %	51 %	58 %
Wallonie	64 %	0 %	32 %	32 %

² D'après les chiffres de population au 1^{er} janvier 2018 (Service public fédéral Intérieur).



Situation socio-professionnelle.

Selon notre enquête, la situation de l'emploi est nettement plus favorable dans le groupe néerlandophone, avec une personne sur deux occupant un emploi, alors que seul un francophone sur trois est dans cette situation. Dans le groupe des personnes sans travail, la part des allocataires sociaux (allocation pour personne handicapée ou de chômage) est plus importante chez les francophones (62 %) que chez les néerlandophones (48 %). En revanche, chez ces derniers, la proportion de personnes en incapacité de travail est plus élevée (23 % contre 18 % chez les francophones). Dans la catégorie « autres », on retrouve des situations très diverses : retraite anticipée, bénévoles, stagiaires, personnes à charge de leur conjoint ou d'un parent, mères au foyer, ... Il est à noter qu'environ 10 % des personnes sans emploi sont aux études ou en formation.



Poste de travail avec logiciel agrandisseur d'écran et vidéo-loupe.

Les secteurs d'activité dans lesquels les répondants exercent ou cherchent un emploi sont très diversifiés. Le secteur de l'administration publique, qui constitue le secteur le plus important dans le groupe néerlandophone (25 %), est bien représenté aussi dans le groupe francophone (17 %).

Personnes ayant un emploi.

La très grande majorité des sondés qui ont un emploi sont salariés (95 %) et sous contrat à durée indéterminée (89 %). La plupart des salariés sont employés (70 %) et travaillent dans le secteur privé (57 %). Il y a relativement peu de disparité entre les groupes linguistiques. On constate toutefois quelques différences sensibles. Ainsi, l'emploi en entreprise de travail adapté est deux



fois plus important chez les néerlandophones. Dans ce groupe, la part des contrats à temps partiel est plus grande (46 %) que chez les francophones (35 %). Même s'ils sont minoritaires dans les deux groupes, la proportion d'ouvriers est plus importante de 10 points chez les francophones.

Une écrasante majorité (82 %) des répondants se disent satisfaits de leur emploi, mais environ 40 % d'entre eux envisagent néanmoins une réorientation professionnelle. Ceux-ci sont plus nombreux du côté néerlandophone (44 %, contre 32,5 % chez les francophones).

Personnes sans emploi et/ou en recherche d'emploi.

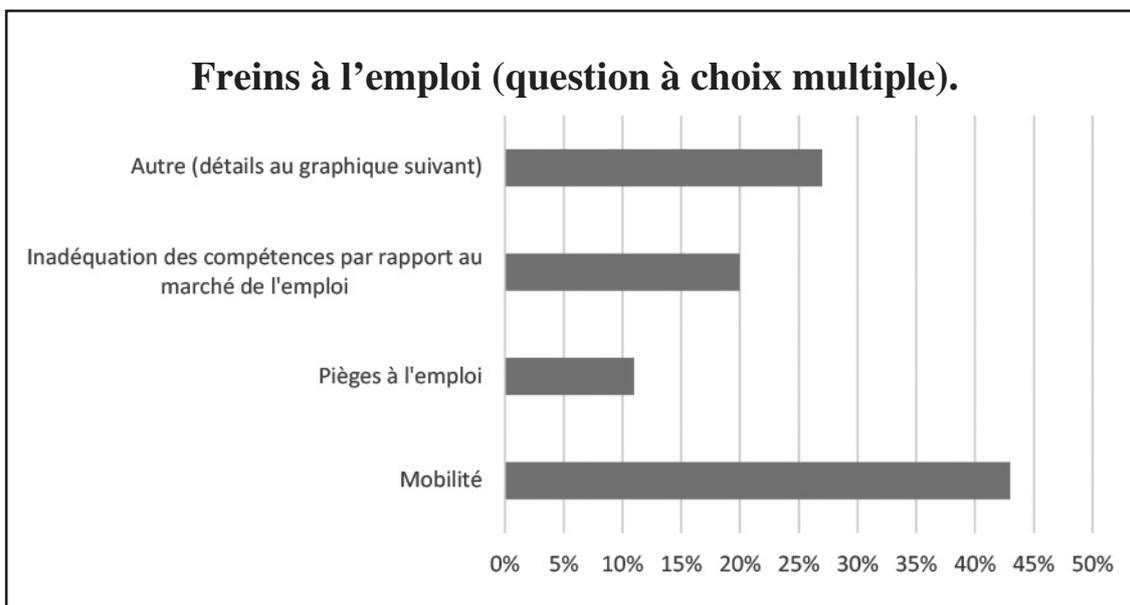
8 personnes sur 10 déclarent ne pas chercher d'emploi. Toutefois, la moitié d'entre elles ont déjà un emploi et 6 % sont encore aux études ou en formation. Par conséquent, environ 4 personnes sur 10 se considèrent – du moins temporairement – comme étant « hors course » sur le marché de l'emploi. Il s'agit essentiellement de personnes en incapacité de travail, mais aussi de bénéficiaires d'une allocation pour personne handicapée. La crainte de perdre cette allocation, cas typique de piège à l'emploi ³, est probablement l'un des facteurs principaux qui motivent leur attitude.

60 % des sondés en recherche d'emploi effectuent leurs démarches sans aide extérieure. Toutefois, 34 % de ces chercheurs d'emploi « solitaires » souhaitent recevoir de l'aide.

³ Les pièges à l'emploi désignent les situations où l'écart entre le salaire proposé et le revenu de remplacement (allocations pour personne handicapée, allocations de chômage, ...) est trop faible pour inciter à accepter l'emploi en question.

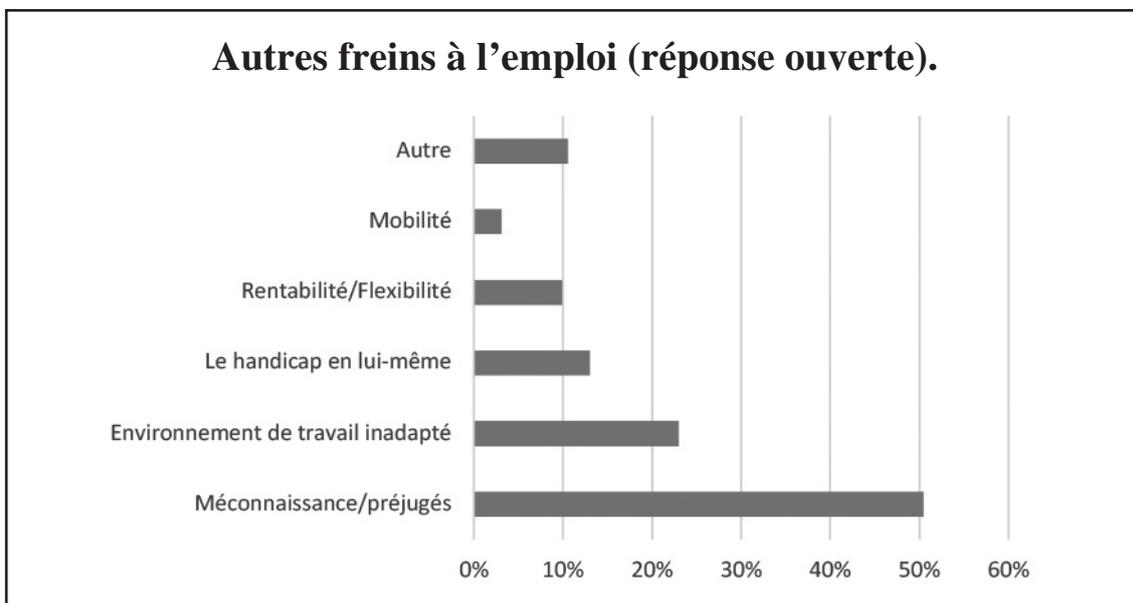


Les freins à l'emploi.



La mobilité est de loin le principal obstacle identifié par les répondants (43 % des réponses). Rien de très surprenant à cela, sinon peut-être l'ampleur de l'importance accordée à ce facteur, qui se retrouve aussi dans les freins « autres » que ceux mentionnés dans le formulaire et qui devaient être précisés en réponse ouverte. Dans ces commentaires, plusieurs participants soulignent que l'incapacité de conduire un véhicule restreint de beaucoup le choix d'un emploi, soit parce que la fonction l'exige, soit parce que le lieu de travail est difficile à atteindre sans voiture. Les pièges à l'emploi, concept peut-être plus abstrait, ne sont cités que par 11 % des sondés.

27 % des personnes sondées mentionnent en réponse ouverte d'autres freins à l'emploi. La moitié de ces réponses pointent la méconnaissance ou les préjugés de l'employeur et/ou des collègues de travail par rapport au handicap en général et au handicap visuel en particulier. Les termes utilisés sont parfois très durs : peur du handicap, de la différence, inquiétude, préjugés, discrimination, ...



Le second frein le plus souvent mentionné a trait à un environnement de travail inadapté ou insuffisamment adapté, au niveau des outils de travail ou des infrastructures. Le risque accru d'accidents de travail est également cité par quelques-uns. Beaucoup mettent l'accent sur l'obstacle que représentent les logiciels conçus spécialement pour l'entreprise et qui n'ont pas intégré de dispositifs d'adaptation. D'autres sondés soulignent que l'entreprise rechigne à acquérir du matériel adapté, notamment à cause des complications administratives ou parce qu'un contrat à temps partiel ou un stage ne justifierait pas un tel investissement. L'inadaptation des processus de recrutement est aussi relevée.

Photo Arnaud Ghys.



Un job épanouissant et diversifié moyennant quelques adaptations.

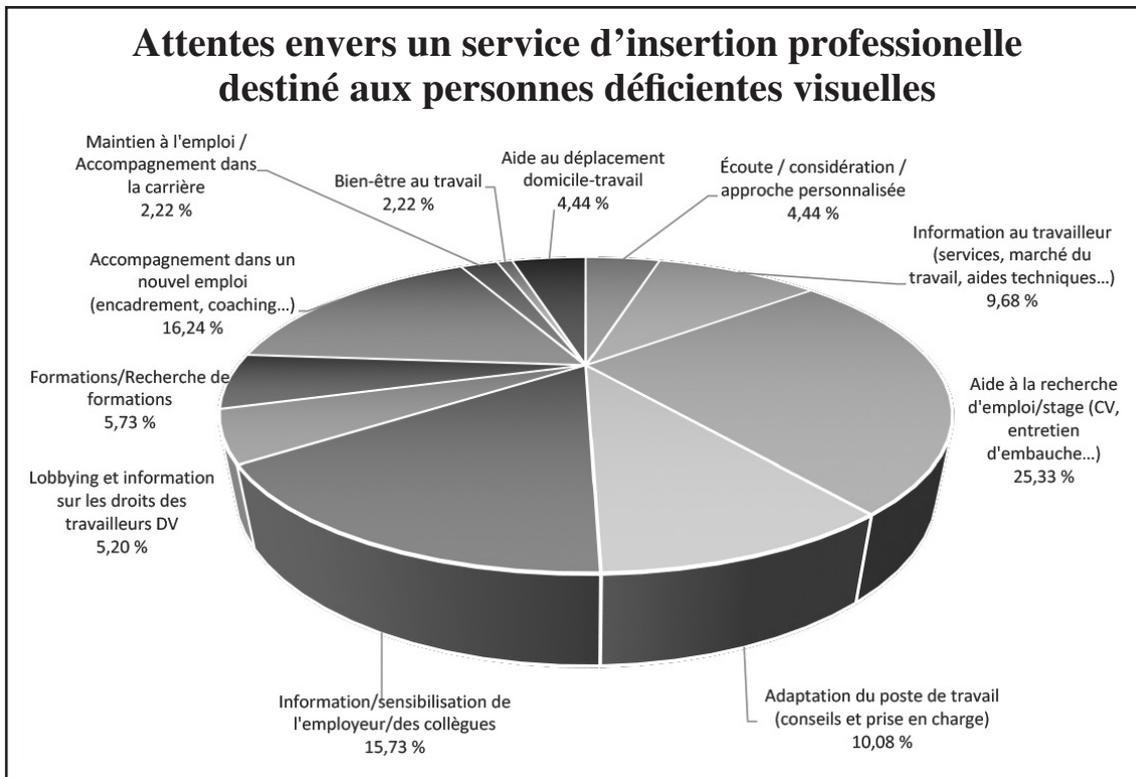


Le handicap en lui-même est également cité en raison de ses limitations propres, objectives, qui limitent de facto le choix des fonctions qui peuvent être exécutées. La question du rythme de travail revient aussi régulièrement, un rythme élevé peu adapté à celui d'une personne déficiente visuelle, qui pour plusieurs répondants entraîne une fatigue excessive ou qui, selon un autre, empêcherait même les collègues de travail de prêter main-forte en cas de besoin ! En bref, la plupart des personnes qui s'expriment ouvertement ne se sentent pas suffisamment armées sur un marché de l'emploi qui met en avant la compétitivité au détriment de l'égalité des chances. Ceci est plus marqué chez les travailleurs du secteur privé. Citons une réponse qui résume un point de vue souvent exprimé : « Parlant des préjugés des collègues et des employeurs : ils ne voient que les problèmes et vous n'avez même pas la possibilité de faire vos preuves. Si vous avez l'opportunité de démontrer vos capacités, vous devez être au moins trois fois plus performant que vos collègues sans handicap pour être considéré comme collègue à part entière. Vous serez surveillé de près et si vous faites une erreur les conséquences seront plus graves que chez vos collègues sans handicap. »

Quelles attentes envers les services d'insertion professionnelle ?

Les attentes envers un Service d'insertion professionnelle spécialisé dans le handicap visuel sont multiples et des accents particuliers se dégagent des réponses à cette question ouverte, qui a suscité des réactions souvent éclairantes sur la manière dont les sondés envisagent leur relation au travail.

Sans surprise, une majorité de sondés mettent en avant l'aide à la recherche d'emploi ou de stages en entreprise (25 % des réponses) et l'accompagnement dans un nouvel emploi (16 %). Beaucoup insistent sur la qualité de l'emploi, qu'ils souhaitent non seulement adapté à leurs capacités mais enrichissant



d'un point de vue personnel. En filigrane se dessine également la crainte de se voir « casé » en entreprise de travail adapté. En résumé, l'emploi doit favoriser non seulement l'insertion sociale au sens strict, mais aussi l'épanouissement personnel, la réalisation de soi, l'autonomie. Quant au Service d'accompagnement, il doit avant tout guider le chercheur d'emploi dans le dédale des démarches administratives et des pièges à l'emploi, assurer un bilan des compétences et renforcer les motivations et la confiance en soi.

Le principal enseignement de ces réponses concerne l'importance accordée à la sensibilisation des employeurs et collègues de travail sur le handicap visuel et à l'information sur les possibilités d'aides financières et techniques à l'emploi des



Un accompagnement personnalisé, gage de réussite.



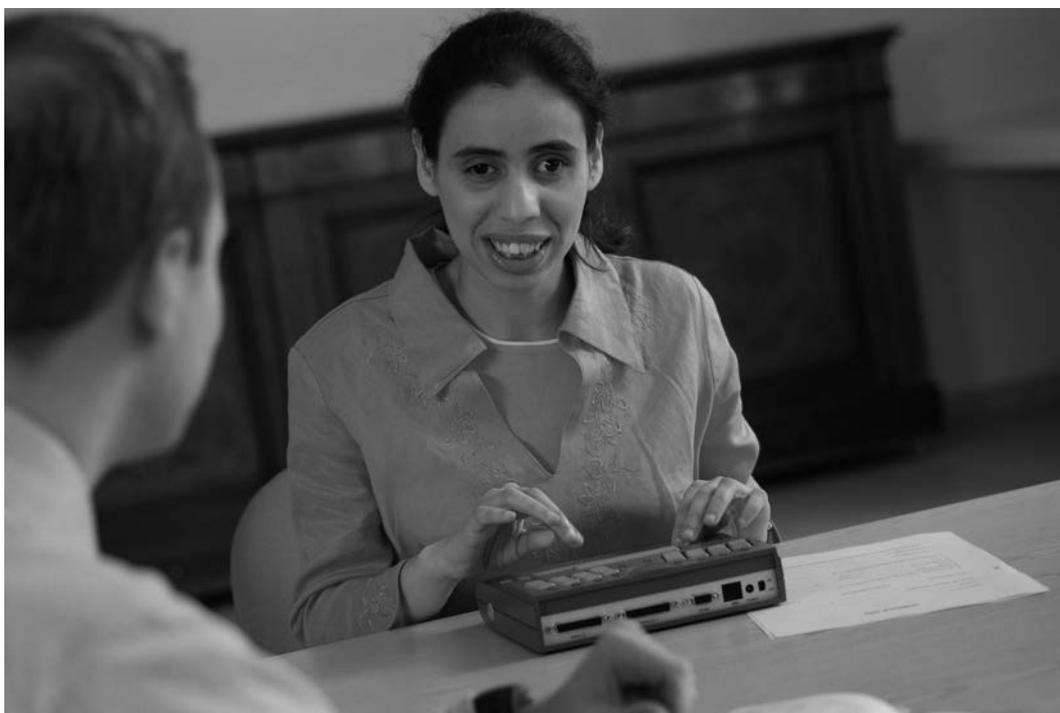
personnes handicapées visuelles. Cette attente se situe dans le prolongement des réponses relatives aux freins à l'emploi qui identifiaient la méconnaissance et les préjugés comme l'un des principaux obstacles au recrutement. Comme le résume un répondant, les chercheurs d'emploi aveugles et malvoyants attendent d'un service à l'emploi qu'il « soit garant de l'égalité des chances, qu'il rassure l'employeur ».

Environ 10 % des répondants mettent aussi l'accent sur l'adaptation du poste de travail et autant sur l'information des (futurs) travailleurs au sujet du marché de l'emploi et des aides techniques ainsi que des aides financières dédiées à celles-ci.

Conclusions.

Les attentes envers les services d'insertion professionnelle en général sont multiples et l'enquête démontre la nécessité, pour y répondre, de disposer de services spécialisés dans le handicap visuel. Parmi les sondés en recherche d'emploi, six sur dix effectuent leur quête sans aide extérieure et un bon tiers de ces « chercheurs solitaires » souhaitent recevoir de l'aide. Beaucoup pourraient donc optimiser leur démarche grâce à l'intervention des services offerts par la Ligue Braille.

Les attentes portent aussi sur l'évolution de la carrière, ce qui implique un suivi continu : recyclage (en informatique notamment), adaptation aux évolutions des conditions de travail, de l'état de santé, possibilités de promotion, etc. C'est important quand on sait qu'environ 40 % des sondés qui ont un travail (32,5 % des francophones et 44 % des néerlandophones) envisagent une réorientation professionnelle.



Un preneur de notes en braille pour participer à une réunion de travail.

Les réponses ouvertes expriment un sentiment général interpellant : le monde du travail, surtout de l'entreprise privée, est perçu par beaucoup comme un environnement inadapté, voire réfractaire à l'engagement de personnes handicapées. Le handicap visuel fait peur et suscite des réactions de rejet, dues aux préjugés, à l'ignorance tant des recruteurs que du personnel. Toutefois, la peur peut aussi être dans le camp du candidat à l'emploi, effrayé par les obstacles qui se présentent à lui, ou encore de celui qui a décroché un job : « peur de ne pas être à la hauteur du fait de la fatigue visuelle intense, peur de ne pas tenir le coup », comme le souligne un répondant.

Les personnes aveugles ou malvoyantes en recherche d'emploi ou d'une réorientation professionnelle peuvent trouver auprès des services d'insertion professionnelle de la Ligue Braille des ressources personnalisées en termes de formation, d'information et d'accompagnement sur le chemin de l'emploi. Elles seront ainsi mieux armées pour défendre leur droit au travail et s'épanouir dans leur vie professionnelle.



DOSSIER

SUR LA ROUTE DE L'EMPLOI : FOURNIR À CHACUN CE DONT IL A BESOIN.

Chaque année, le Service d'insertion professionnelle de la Ligue Braille accompagne des personnes aveugles et malvoyantes en recherche d'emploi. Les situations sont toutes différentes, ce qui rend unique chaque accompagnement offert par la Ligue Braille et oblige le Service à une grande capacité d'écoute, d'empathie et de souplesse. Pour l'illustrer, voici une belle histoire, celle d'Alexandre Wespes, 28 ans, juriste aveugle et engagé comme avocat-stagiaire au cabinet SOTRA, à Bruxelles.



Katia Van Humbeeck, Alexandre Wespes et Olivier Rijckaert, une belle collaboration.

Nous avons rencontré les trois protagonistes de cette réussite : le principal intéressé, Alexandre, ainsi que son employeur, Me Olivier Rijckaert et Katia Van Humbeeck, responsable de la formation et de l'insertion professionnelles à la Ligue Braille.



Le trio gagnant :

Alexandre Wespes :

Bruxellois de 28 ans, atteint de rétinite pigmentaire qui s'est aggravée durant ses études. Il se déplace avec son chien-guide, Laïka.

En juin 2013, il décroche avec distinction son master en droit à l'ULB. En juillet 2015, il entre comme avocat-stagiaire au Cabinet SOTRA. Il y démontre ses compétences, sa grande soif d'apprendre, son excellente mémoire et un caractère certain. Au rayon loisirs, il est sportif et fait partie de l'équipe nationale de cécifoot.

Me Olivier Rijckaert :

Fondateur du Cabinet SOTRA, spécialisé en droit social. Il est considéré comme un des meilleurs avocats belges en droit du travail. On vante ses connaissances du business et des préoccupations des entreprises, son honnêteté, son accessibilité, sa capacité d'écoute, son humanisme.

En 2015, il 'prend le risque' d'engager Alexandre Wespes et s'accroche pour faire de ce défi une réussite.

Katia Van Humbeeck :

Responsable du Centre de formation et du Service d'insertion professionnelles de la Ligue Braille.

En 2016, elle est sollicitée par le Cabinet SOTRA pour voir comment optimiser l'efficacité d'Alexandre Wespes dans son travail d'avocat-stagiaire.

Elle a dû s'adapter à cette demande particulière, en ce sens qu'elle venait de l'employeur et non de l'intéressé lui-même, et rechercher avec son équipe des solutions sur mesure.



Me Rijckaert, qu'est-ce qui vous a convaincu de prendre Alexandre Wespes comme avocat-stagiaire ?



Me Olivier Rijckaert.

Me Rijckaert : On reçoit souvent des candidatures spontanées et un jour celle d'Alexandre s'est retrouvée dans une pile. À l'époque on ne recherchait pas nécessairement un stagiaire, l'effectif était complet, mais par contre, on avait de la place. C'est le profil d'Alexandre qui m'a interpellé, ça a été un processus de discrimination inversé, en quelque sorte. Après lecture de sa candidature, j'avais très envie de le voir. Donc je décide de le rencontrer et je me dis OK, c'est bon. C'est un coup de tête, ce n'est peut-être pas raisonnable, mais allons-y !

Ce qui me plaît tout de suite, c'est son drive, son moteur. C'était une surprise. Je l'avais déjà pressenti dans sa candidature, ce culot qu'il y avait à tenter ça et puis au moment de la rencontre, son tempérament m'a impressionné. Mais il n'y a évidemment pas que l'émotionnel, ses connaissances semblaient correctes, son ouverture était bonne et tout ça m'amenait à penser qu'on pouvait tenter le coup. J'en ai parlé aux collègues, qui l'ont rencontré à leur tour et ont eux aussi été conquis par la personnalité d'Alex. On a donc pris la décision économique de l'engager. Je savais qu'on voulait en faire un avocat, il n'était pas question de le mettre dans un coin à préparer du café. Il allait commencer son stage. Après, ce qu'on allait lui confier et comment ça allait se passer... je n'en savais fichtrement rien. C'était un peu la part d'inconscience dans la décision – mais j'assume ma part d'inconscience ! – et il y avait aussi une part de confiance. Je me disais ça va marcher, ça peut marcher, on y va, et si ça ne marche pas, au pire on aura perdu un peu de temps, ce n'est pas grave. Pour le reste, on ne savait pas comment faire, ni ce



qu'il était capable de faire, c'était l'inconnu complet, mais on s'est jeté dans la piscine !

Alexandre, pour vous c'était une opportunité ?



A. Wespes : Ce n'était pas une opportunité, c'était L'opportunité ! Quand on fait le droit, c'est souvent pour se diriger vers la profession d'avocat. Pour moi, c'est vraiment la profession la plus variée, la plus stimulante. Et puis, travailler pour Olivier et son équipe, c'était juste génial.

Alexandre Wespes, concentré.

Me Rijckaert, qu'est-ce qui vous a amené à faire appel à la Ligue Braille ?

Me Rijckaert : En fait, après les premiers mois de stage, je me sentais assez seul avec ce stagiaire. Je prenais peu à peu conscience de certaines difficultés que je n'avais pas imaginées avant. Il y avait des difficultés techniques, d'autres liées à l'acceptation du handicap, à la jeunesse d'Alex, ... Comment ça se passe avec les documents, est-ce que l'équipement informatique Mac du cabinet convient ? Alex nous dit que oui, qu'il sait s'en sortir, il a tendance à dissimuler un peu ses difficultés parce qu'il ne veut pas être une charge. Bref, c'est toute une série de situations qui font que je sens qu'on va avoir besoin de trouver des solutions, sans que ce soit clairement identifié. Même si toute l'équipe est derrière ce choix, je me sens seul, il y a des soirs où je rentre chez moi en me disant qu'on n'y arrivera pas, que c'est trop compliqué, que j'ai des choses trop dures à lui dire. – *Alex, je dis la vérité, hein. Oui, oui,*



c'est vrai – J'ai eu de grands moments de découragement. Il y a des choses hyper chouettes qui se passent très bien, mais moi je trouve aussi qu'il y a des choses qui ne se passent pas bien et qui me font peur, parce que je me demande si j'arriverai à tenir mon contrat vis-à-vis de lui, c'est-à-dire en faire un avocat et pas quelqu'un qu'on met sur le côté et qui devient la mascotte du cabinet. Comment lui faire comprendre ? Comment trouver les outils ? C'est là que j'en ai parlé avec Madame Beusaert que je connaissais à la Ligue Braille, elle m'a mis en contact avec Katia Van Humbeeck. À la première rencontre, j'ai vidé mon sac et je suis sorti de là en me disant ouf, je ne suis plus tout seul, c'était un réel soulagement !

Katia, comment avez-vous reçu cette demande ?

K. Van Humbeeck : Il a d'abord fallu donner l'occasion d'expliquer la situation et d'exposer les difficultés, qui étaient réelles et légitimes. Et puis surtout présenter les solutions. Nous en avons une longue expérience à la Ligue Braille et nous sommes donc d'abord là pour valider ces difficultés, pour aider tant l'employeur que le stagiaire aveugle à analyser correctement la situation.

Me Rijckaert : C'est en effet très important d'avoir un référent. Quand je pense ceci ou cela, est-ce moi qui pose un jugement ou est-ce une caractéristique d'une personne aveugle ? La Ligue Braille permet de valider les difficultés et je peux alors faire la part des choses. Cela a été très utile pour répondre à une question que je me posais souvent : qu'est-ce qui touche au handicap d'Alex – et avec quoi je dois être très prudent, très sensible, très respectueux – et qu'est-ce qui relève du fait que c'est un stagiaire comme un autre, qui a de mauvais réflexes, qui a mal appris certaines choses, qui manque de rigueur, qui est jeune, ... La 1^{ère} année, ça a été très compliqué, d'autant que beaucoup de choses n'étaient pas dites. La validation des difficultés par la Ligue Braille



et la découverte des solutions ont été cruciales. J'ai vite compris que l'enjeu était là si on voulait faire d'Alex un avocat.

Et de votre côté, Alexandre, comment avez-vous réagi à cette offre de service de la Ligue Braille, offre que vous n'aviez pas sollicitée... ?

A. Wespes : J'étais conscient des difficultés. Cela devenait pesant de me trimbaler avec 2 ordinateurs : 1 Mac comme au cabinet et 1 PC avec lequel j'avais toujours travaillé. C'était lourd, il fallait sans cesse passer de l'un à l'autre, pas pratique du tout ! Je ne voulais pas déranger, mais ça me prenait beaucoup de temps et on m'avait fait remarquer qu'il fallait retravailler tous mes documents, car visuellement ils n'étaient pas bons. Il fallait que j'arrive à sortir un document avec une présentation correcte. J'étais prêt à me former pour améliorer mes compétences en informatique. Le cabinet a accepté que je travaille sur PC plutôt qu'en Mac, et j'ai démarré une formation à la Ligue Braille, à raison de 2 fois par semaine, pour approfondir mes connaissances en Word, Excell et tous les programmes utiles. J'ai changé de synthèse vocale et maintenant avec Jaws, c'est beaucoup plus efficace. Avec les formateurs, on a travaillé sur base de modèles, de feuilles de style conformes aux modèles utilisés au cabinet. De ce fait, maintenant, je n'ai plus qu'à choisir tel ou tel modèle, il n'y a plus de temps perdu à retoucher des erreurs d'ordre esthétique.



Laïka tranquille pendant que son maître travaille.



Me Rijckaert : Il y a eu un très gros progrès sur la forme, ce qui a permis de se concentrer sur le contenu du travail. Cela ne veut pas dire que le handicap d'Alex ne compte plus, mais désormais 80% des retours que je lui donne sont similaires à ceux que je donnerais à un autre stagiaire, le handicap visuel n'intervient qu'à concurrence de 20%. Au départ, on était dans une proportion tout à fait inverse, le pourcentage de prise en considération du handicap était de 80% !

Alexandre, au départ vous refusiez catégoriquement le braille, mais entretemps vous l'avez appris. Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis ?

A. Wespes : C'est vrai, autant j'étais ouvert à l'informatique, autant je considérais le braille comme inutile et dépassé, malgré l'insistance de la Ligue Braille. En fait, lors d'un entretien d'évaluation avec Olivier, il me demanda : « Es-tu certain d'avoir exploré toutes les possibilités d'être le plus autonome possible ? » En toute honnêteté, je devais bien reconnaître que non ! Et c'est là que le braille est revenu à la surface : que pouvait-il m'apporter ? Là Olivier m'a dit mais vas-y, tu verras bien, si le braille ne t'apporte rien, tant pis, mais s'il a des avantages, pourquoi s'en priver ? Il n'avait pas tort. Ma 1^{ère} formation en informatique avait rendu mon travail plus aisé, si le braille me permettait de devenir avocat, il fallait que je l'apprenne. C'est ce que j'ai



fait et finalement, c'est super simple ! En plaidoirie, par exemple, tout le monde a des notes, moi je le faisais de tête, par cœur. Ça va pour des affaires pas trop compliquées, mais pour les autres, avec beaucoup de données et de chiffres, c'est nettement moins évident. J'ai donc testé un système de preneur de note avec barrette braille compatible avec l'iPhone et ça m'a convaincu.

Le braille, super simple et très pratique en plaidoirie.



K. Van Humbeeck : On a dû chercher un peu plus spécifiquement quel matériel pouvait convenir aux besoins précis d'Alex, qui soit transportable et suffisamment maniable pour convenir dans le cadre d'une plaidoirie. C'est là qu'il faut faire du sur-mesure, chercher quel matériel existe, prendre contact avec les fournisseurs, faire des tests,...

Me Rijckaert, pensez-vous qu'Alex sera un bon avocat ?

Me Rijckaert : Je pense qu'on va clairement vers une neutralisation quasi complète de son handicap dans le métier. Et ça, c'est grâce aux 3 personnes qui sont autour de la table. Je suis un turboréacteur, la Ligue Braille a tout de suite compris ce dont nous avons besoin et a réussi à nous convaincre, même Alex avec sa tête de mule ! Et comme Alex est également un turboréacteur, tout a été très vite.

Son handicap ne sera jamais neutralisé à 100% bien sûr, parce qu'une série de choses vont rester impossibles : des pièces d'un dossier qui sont des screen shots de pointages compliqués ou des mauvaises photos de documents que j'ai moi-même du mal à lire, ... ça il n'y arrivera jamais, mais cela n'a aucune importance dès l'instant où il travaille en équipe. Et puis dans certains domaines, il sera peut-être meilleur que ses collègues voyants, du fait de sa mémoire impressionnante, p ex. Ça, en plaidoirie, c'est un atout considérable, et il plaide déjà bien.

Et vous Alexandre, vous vous voyez comment dans 5 ans ?

A. Wespes : J'espère conserver mon job ici, car en aucun cas je ne voudrais travailler dans un autre cabinet d'avocats. Ici on m'a donné cette chance et de mon côté j'ai besoin de travailler avec des gens que j'estime et que je respecte, ce qui est le cas. Dans 5 ans, j'ai envie qu'on se dise : voilà, tous les efforts qu'on a fait, cela valait la peine !



Me Rijckaert, vous recommanderiez l'expérience à des collègues ?

Me Rijckaert : Difficile de répondre de manière tranchée... C'est un tel mélange, à la fois de moments durs ou juste incroyables, parfois émotionnellement chargé ou hyper chouette... Oui, je le recommanderais, mais il faut avoir le cœur bien accroché et les reins solides. C'est une expérience qui m'apporte énormément sur le plan personnel, pas seulement en tant qu'avocat mais aussi en tant qu'homme, ça a changé des choses en moi. Pour le cabinet, c'est une aventure dans laquelle nous sommes tous embarqués, et la personnalité, le moteur d'Alex, sans doute plus encore que son handicap, est un exemple pour tous. L'expérience globale est fantastique !



Le bureau, un plateau rationnel et dénué d'obstacles.

NB : Quand le cabinet a emménagé dans de nouveaux locaux, il a été tenu compte d'Alexandre Wespes dans l'aménagement du plateau, en prévoyant une disposition très simple, rationnelle et comportant le moins d'obstacles possible, afin de rendre ses déplacements très aisés.

Aujourd'hui, Alexandre a achevé son stage et est sur le point d'être officiellement inscrit au Tableau de l'Ordre des avocats.



DOSSIER

EMPLOI ET HANDICAP : PANORAMA DE LA LÉGISLATION.

Si le handicap visuel est contraignant pour l'exercice de certains métiers ou professions, il est aussi extrêmement lié à l'environnement, comme l'a montré notre récente enquête auprès de nos membres déficients visuels. Des éléments peuvent réduire les difficultés : architecture et moyens techniques adaptés, attitudes positives, ... Tandis que d'autres compliquent les situations : environnement inaccessible, absence d'aides techniques, attitudes négatives, ...

En Belgique, l'obligation de recruter des personnes handicapées et l'octroi d'aides constituent les principaux leviers des politiques pour favoriser l'embauche des personnes avec un handicap.



Plus de chances de décrocher un job dans la fonction publique.

Des quotas variables.

La législation prévoit une obligation d'emploi. Dans le secteur privé, faute d'arrêté d'exécution, elle n'est pas contraignante, à l'exception des entreprises de travail adapté soumises à des législations spécifiques. Dans le secteur public, les législations sont multiples et varient en fonction du niveau fédéral, communautaire, régional, provincial et local. Pas simple en Belgique !



Néanmoins, ces différentes législations se fondent sur un socle commun : d'une part, l'obligation d'embauche s'exprime en pourcentage, d'autre part, elles concernent les travailleurs dont le handicap est reconnu notamment par l'organisme régional de la personne handicapée (AViQ, VDAB, Phare, Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben).

Au niveau wallon et fédéral, la législation prévoit la mise en place d'une commission d'accompagnement pour le recrutement de personnes handicapées – où siège aussi la Ligue Braille. Toutefois, notons que seule celle pour la fonction publique fédérale fonctionne véritablement. Des sanctions sont prévues si les efforts sont jugés manifestement insuffisants.

Obligations d'embauche dans le secteur public.

- Les SP (Services Publics) et OIP (Organismes d'Intérêt Public) fédéraux doivent employer un nombre de travailleurs handicapés égal à 3 % de leur effectif.
- Les SP et OIP de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les communes, provinces, CPAS wallons ont une obligation de 2,5 % de personnes handicapées.
- Au niveau de la Région Bruxelles-Capitale, l'obligation est de 2 % de l'effectif. Dans les communes bruxelloises, elle est de 2,5 %. Pour la Commission Communautaire française (Cocof), l'obligation monte jusqu'à 5 %.
- En Flandre, les institutions et services publics – tous niveaux de pouvoir confondus – tendent vers un pourcentage de 3 % de personnes avec un handicap ou une maladie chronique d'ici 2020.



Inciter à l'embauche.

Les aides à l'emploi constituent l'autre volet de la politique de promotion de l'emploi pour les personnes handicapées.

Liées au lieu du domicile de la personne, et non à celui du travail, elles sont octroyées par les organismes régionaux de la personne handicapée (AViQ ou PHARE) ou par l'agence flamande de la formation professionnelle et de l'emploi (Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding-VDAB).



Des aides pour l'adaptation du poste de travail.

Dans ce domaine aussi, il existe des variantes. Néanmoins, les aides peuvent être classées en 3 grandes catégories : découverte d'un métier, d'une profession et promotion de la mise au travail en entreprise ; matériel et adaptation ; incitants financiers pour compenser la perte de rendement.



Survol non exhaustif des aides à l'emploi.

- Le stage découverte en entreprise vise à initier la personne handicapée à des situations professionnelles et à vérifier l'adéquation de son projet professionnel et ses capacités d'intégration.
- Le contrat d'adaptation professionnelle ou K-IBO (Individuele beroepsopleiding in de onderneming voor kwetsbare groepen) aménage une période d'adaptation mutuelle entre l'employeur et le travailleur, et assure au travailleur une réelle qualification professionnelle.
- La prise en charge des frais d'adaptation du poste de travail pour promouvoir l'accession du travailleur à une fonction qui réponde mieux à ses capacités. En Flandre, les frais d'acquisition de matériel adapté sont également pris en charge sous certaines conditions.
- Les primes sont multiples. Citons notamment la prime d'insertion (PHARE) ou de compensation (AViQ) ou la Vlaamse Ondersteuningspremie (VOP) sous la forme d'une intervention financière dans la rémunération et les charges patronales du travailleur handicapé. Des primes existent aussi pour les travailleurs handicapés indépendants.

Pour tout complément d'information, contactez nos services emploi/formation par téléphone 02 533 32 11 ou par mail emploi@braille.be.



DU NEUF DANS LA RECHERCHE EN OPHTALMOLOGIE.

En créant la Fondation pour les aveugles, fin 2005, la Ligue Braille voulait notamment apporter une contribution à la recherche scientifique dans le domaine de l’ophtalmologie. Mieux connaître les maladies visuelles et pouvoir faire progresser leur traitement est en effet essentiel. Cette démarche se poursuit aujourd’hui, mais selon une nouvelle approche.

Petit retour aux origines tout d’abord. Lors de sa création et sur les conseils de son Comité scientifique, composé des Professeurs responsables des 9 centres ophtalmologiques universitaires du pays, la Fondation pour les aveugles avait décidé de soutenir la recherche par l’intermédiaire du FRO (Fonds pour la Recherche en Ophtalmologie).



Professeur Tassignon.

Le FRO, créé en 1996 à l’initiative du Professeur Marie-Josée Tassignon, avait pour but de stimuler la recherche en ophtalmologie en Belgique par l’octroi de bourses à de jeunes chercheurs attachés à une université belge. Ce n’est en effet pas toujours évident pour les chercheurs, en début de carrière, d’obtenir des fonds de recherche. Le FRO est financé par différentes sociétés scientifiques belges d’ophtalmologie, par l’industrie pharmaceutique et, depuis 2006, par la Fondation pour les aveugles.

Pendant un peu plus de 20 ans – et 12 en ce qui concerne la Fondation pour les aveugles (voir encadré p. 30) – le FRO a soutenu un nombre impressionnant de projets de recherche fondamentale menés par de jeunes chercheurs. Ceux-ci



n'étaient pas tous de futurs ophtalmologues, mais aussi des biologistes, pharmacologues, généticiens,... Leurs projets étaient sélectionnés par un jury international indépendant, sur base de leur valeur scientifique, de leur originalité, de leur faisabilité et de l'importance des résultats attendus pour l'ophtalmologie. Leurs travaux ont fait progresser l'ophtalmologie dans de nombreux domaines. Ces 12 dernières années, les premiers lauréats sélectionnés ont à chaque fois bénéficié d'un soutien de la Fondation pour les aveugles, soutien rendu possible par la générosité des donateurs de la Ligue Braille, que nous tenons à remercier chaleureusement ici.



De nombreux chercheurs aidés grâce au FRO et à la Fondation pour les aveugles.

Soutien de la Fondation pour les aveugles en chiffres :

Depuis 2006, la Fondation pour les aveugles a soutenus 45 projets de recherche en ophtalmologie.

Ces projets ont été menés par 36 jeunes chercheurs (certains d'entre eux ont été soutenus à plusieurs reprises).

Le montant total octroyé a été de 665 000€ (soit 14 778€ par projet en moyenne).

Aujourd'hui, le FRO est à un tournant et souhaite fonctionner selon une nouvelle approche. Le Professeur Marie-Josée Tassignon et le Docteur Laure



Caspers nous en expliquent les raisons et présentent les objectifs du FRO « revisité ».



Le Professeur Tassignon et le Docteur Caspers, maîtres d'œuvre du nouveau FRO.

Pendant plus de 20 ans, le FRO a soutenu de multiples projets de recherche fondamentale dans différents domaines de l'ophtalmologie. Quel bilan en dressez-vous ?

Prof. Tassignon : C'est un bilan très positif pour la recherche fondamentale en laboratoire. Le FRO a soutenu des dizaines de jeunes chercheurs et de projets très intéressants, pour plus de 2 millions d'euros au total. Les candidats boursiers ont été de plus en plus nombreux, beaucoup ont pu défendre leur thèse grâce à ce soutien et sont devenus professeurs dans nos universités. Grâce à ces travaux, il y a eu de belles avancées dans le domaine du glaucome, de la cornée, des maladies auto-immunes, de la génétique, ...



Avec un si bon bilan, pourquoi changer la formule ?

Prof. Tassignon : Dans toute entreprise, il faut progresser et reconnaître les besoins. Grâce au FRO, certains centres ophtalmologiques ont pu se développer, même à un niveau international. Ce but étant atteint, les laboratoires pouvaient fonctionner indépendamment. Ils étaient également devenus très performants dans l'obtention de bourses internationales leur permettant de développer mieux encore leur laboratoire. Il y a donc de plus en plus de chercheurs qui font de la recherche fondamentale, mais malheureusement de moins en moins d'ophtalmologues qui font de la recherche clinique. Il fallait remédier à cette lacune.

Rapprocher les différents centres ophtalmologiques belges en les faisant collaborer pour répondre à une nécessité clinique, telle fût l'idée qui a reçu l'aval du comité de gestion du FRO.

Tout cela nous a amenés à réorienter la distribution de l'aide à la recherche, pour mieux rencontrer les attentes des ophtalmologues et des patients. C'est une nouvelle aventure, qui demande un peu de temps de préparation.

Recherche fondamentale et recherche clinique : quelle différence ?

La recherche fondamentale est menée en laboratoire par des chercheurs qui ne sont pas nécessairement des médecins. Le but est d'améliorer la compréhension des phénomènes naturels en recourant à l'expérimentation.

La recherche clinique est menée par des médecins, aidés d'un statisticien, dans une structure de soins et avec des groupes de patients. Il s'agit, selon une méthode bien définie, de chercher la cause d'une maladie ou de tester l'efficacité d'un traitement.



Qu'est-ce qui va changer, concrètement ?

Dr Caspers : Notre souhait est d'alterner désormais le soutien à la recherche clinique interuniversitaire et l'aide à la recherche fondamentale. Nous n'abandonnons pas la recherche fondamentale, mais nous allons alterner : une année nous octroierons des bourses pour des études cliniques et l'année suivante, pour des recherches fondamentales.

Le but est de permettre la réalisation d'études cliniques de qualité internationale, sur des sujets importants. Et comme la Belgique est un petit pays, nous devons éviter de disperser les moyens et au contraire les regrouper. C'est pourquoi les recherches cliniques qui seront soutenues par le FRO devront être réalisées par plusieurs centres universitaires travaillant ensemble sur un même sujet. Ce sera une obligation, l'idéal étant que chaque étude soit menée par 3 centres universitaires ou davantage.

Prof. Tassignon : Pour le reste, le FRO reste ce qu'il est, il est composé de presque tous les centres universitaires, il est toujours financé par les sociétés d'ophtalmologie, par l'industrie, par des organismes philanthropiques comme la Fondation de la Ligue Braille, et nous sommes à la recherche de nouvelles sources de financement.

Un autre changement est le rattachement du FRO à l'UZA Foundation, dans le but d'augmenter la récolte de fonds en promouvant la visibilité du FRO. Le FRO garde toute son indépendance quant à ses objectifs et choix scientifiques.

En quoi consiste une étude clinique ?

Dr Caspers : Tout dépend de ce que l'on cherche. Il y a des tas de formes d'études cliniques différentes, pour comparer les causes des maladies, pour comparer des traitements, etc. Il faut toujours avoir 2 groupes de patients et ceux-ci doivent être tout à fait comparables entre les patients-témoins



et les patients malades. Il faut qu'ils aient le même âge, le même sexe, la même origine, tout cela doit être bien défini, avec l'aide d'un statisticien qui va déterminer le nombre de patients nécessaires pour que les résultats de l'étude clinique puissent être statistiquement significatifs. La constitution des groupes, c'est très important.

Par exemple, une étude clinique recherchant une cause de maladie infectieuse de la chorio-rétine, pourrait être faite en recherchant des agents infectieux dans la prise de sang de patients atteints et en comparant les résultats avec les patients normaux. Un autre exemple d'étude clinique où on analyserait un traitement pourrait être la comparaison d'un nouveau collyre pour des patients atteints de glaucome et en comparant ce traitement à d'autres collyres plus classiques. L'objet de l'étude serait d'observer si, avec le temps, on peut mieux contrôler le champ visuel chez les patients qui prennent ce nouveau collyre que chez ceux qui ne l'ont pas.

Réaliser une étude clinique prend combien de temps ?

Prof. Tassignon : Cela se situe entre 2 et 4 ans. Cela dépend de plusieurs éléments. Si l'étude porte sur une maladie rare, ça prend plus de temps que si elle porte sur une maladie plus fréquente, pour laquelle il existe un grand nombre de patients. Cela dépend aussi du nombre de centres qui participent. S'ils sont nombreux, le nombre de patients le sera également. Il y a aussi des maladies dont toutes les universités s'occupent, comme le glaucome, par exemple, et d'autres maladies pour lesquelles seuls certains centres universitaires sont spécialisés. Quoi qu'il en soit, il faut atteindre le nombre de patients déterminé par le statisticien pour mener l'étude avec sérieux et de manière à ce qu'elle ait une vocation internationale.



Est-ce facile ou au contraire difficile d'obtenir la collaboration des patients ?

Dr Caspers : Les patients sont en général très collaborant quand on leur explique que cela peut aider à améliorer les traitements ou à mieux connaître les causes de leur maladie. On les trouve très facilement et si l'étude n'implique par exemple qu'une prise de sang ou qu'un examen technique, ce n'est pas très contraignant pour eux en regard de ce que cela peut apporter en terme de recherche de cause de maladie ou d'amélioration de l'efficacité d'un traitement.

Les études cliniques porteront sur quoi, quels seront les thèmes ?

Dr Caspers : Chaque université peut proposer un thème ou même plusieurs et en fin de processus, nous en sélectionnerons un ou deux. Une université assurera la coordination de l'étude qui sera menée en collaboration avec d'autres centres universitaires. L'université porteuse du projet sera l'investigatrice principale et s'occupera des documents pour les comités d'éthique et l'EudraCT (base de données qui recense tous les essais cliniques autorisés en Europe, ndlr). L'idée est d'avoir un assistant ophtalmologue qui en fasse sa thèse. Nous ne soutiendrons pas plus de 1 ou 2 études tous les 2 ans, mais ce seront des projets de grande ampleur.

Il existe énormément de domaines dans lesquels on peut faire des progrès, donc cela dépendra des thèmes qui intéressent les universités et de leur importance pour l'ophtalmologie. J'imagine que l'UZ Gent va soumettre un projet en génétique, l'UZ Antwerpen sur la cornée, l'ULB Saint-Pierre sur l'inflammation, l'infection ou la chirurgie du vitrée, Brugmann sur la DMLA, ... C'est bien sûr fonction des spécificités de chaque centre. Plusieurs projets peuvent être soumis. Ce qui importe, c'est que le projet représente un réel apport pour l'ophtalmologie et qu'il soit porté par un jeune qui veuille en faire sa thèse, soit très motivé et compétent.



Comment se fera la sélection des projets et selon quel calendrier ?

Prof Tassignon : Dans un premier temps, nous attendons des universités un résumé succinct de leur projet d'étude suivant des formulaires bien spécifiques. Nous sélectionnerons les 2 ou 3 meilleurs, ceux qui présentent un intérêt pour l'ensemble des patients. Nous leur demanderons alors de rentrer un dossier plus élaboré qui sera soumis à un jury international chargé de les sélectionner en fonction de la qualité et de l'intérêt des études pour l'ophtalmologie.

Les études sélectionnées se verront attribuer une bourse qui devrait financer le temps de travail du chercheur, ses déplacements, communications, etc.

Dr Caspers : Pour ce qui est du calendrier, exceptionnellement, il n'y aura pas d'octroi de bourse en 2018, car c'est une année de transition nécessaire à la réorganisation du FRO. Mais les moyens d'ores et déjà récoltés permettront de financer les premières études qui seront sélectionnées en 2019.

Actuellement, nous rassemblons donc des fonds. Nous lancerons l'appel à projets d'études cliniques en début d'année 2019, le processus de pré-sélection puis de sélection par le jury international se fera courant 2019, de sorte que nous puissions remettre les bourses aux projets d'études choisis lors de l'OB (Ophtalmologica Belgica, congrès annuel des ophtalmologues, ndlr) en novembre 2019.

Le mot de la fin ?

Dr Caspers : Sans recherche, il n'y a pas de progrès médicaux diagnostiques et thérapeutiques. C'est pourquoi nous voulons optimiser l'usage qui est fait des soutiens financiers qui nous sont offerts et les orienter vers des études qui intéressent directement les patients. Nous sommes vraiment très reconnaissants envers la Ligue Braille et ses donateurs pour l'aide apportée à la recherche, c'est peu de le dire !



DEUX NOUVEAUX ESPACES : SNOEZELBRAILLE ET BRAILLEMEDIA

À l'occasion du dernier BrailleTech, notre salon des aides techniques, deux nouveaux espaces ont été inaugurés dans les locaux bruxellois de la Ligue Braille : le SnoezelBraille (psychomotricité et snoezelen) et le BrailleMedia (cinéma en audiodescription).

Ces espaces permettent d'offrir une plus grande palette de services aux personnes malvoyantes et aveugles.

Espace SnoezelBraille

Situé au rez-de-chaussée du siège social de la Ligue Braille, l'Espace SnoezelBraille est dédié à la psychomotricité et au « snoezelen ».



Le terme snoezelen vient de la contraction de deux mots en néerlandais : snuffelen (renifler ou sentir) et doezelen (sommoler). Le concept a pour but l'exploration des cinq sens dans un endroit aménagé pour la détente. La salle SnoezelBraille est idéale pour accomplir cet objectif. La lumière y est douce et tamisée, la musique y est agréable, offrant à la personne une ambiance réconfortante et surtout, sécurisante.

Des lumières apaisantes et stimulantes.



La psychomotricité, quant à elle, travaille la relation entre le corps et la psyché. La personne apprend à mieux se connaître à travers ses propres expériences, les jeux sensori-moteurs et la mise en mouvement. *« Quand nous entendons le terme psychomotricité, explique Adeline Fischer, responsable HORUS au sein de la Ligue Braille, nous avons tous en tête nos premiers pas sportifs à la découverte du corps et des mouvements. La psychomotricité est bien plus... C'est une fonction importante du corps humain. Elle permet à nos mouvements et à nos sensations de nous relier à nos émotions et à notre intellect. »*

Son apport pour un public déficient visuel est multiple car elle travaille des notions nécessaires à la mise en place de l'autonomie : sensation d'équilibre, représentation et structuration spatiale, schéma corporel, travail postural...

L'espace SnoezelBraille est utilisée dans le cadre de suivis aussi bien pour les enfants que les adultes, sans limite d'âge. Une psychomotricienne formée à la pratique relationnelle (Méthode Aucouturier) aide les personnes dans un climat d'accueil et de sécurité.

À titre d'exemple, une personne malvoyante ou aveugle suivie par le Service d'accompagnement et ayant des difficultés à marcher droit va se voir proposer des séances de psychomotricité en prérequis des cours de locomotion.

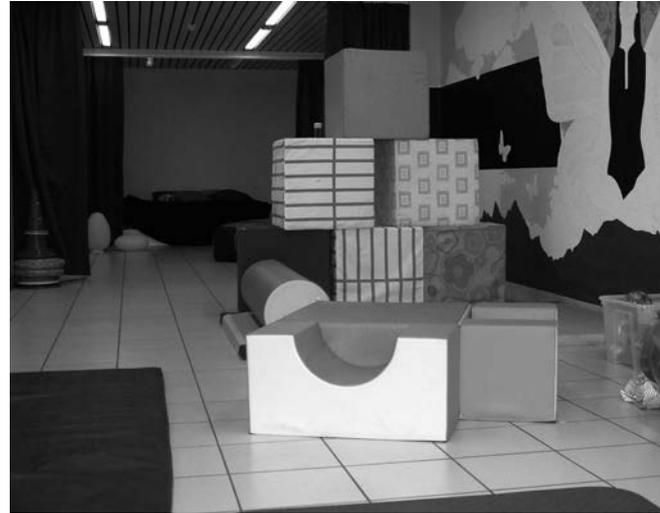
La psychomotricienne encourage la personne à retirer ses chaussures, marcher sur différents supports (corde, poutre, mousse) et faire attention aux sensations ressenties. L'expérience vécue durant ces séances de psychomotricité crée une nouvelle référence mentale pour la personne. Cela lui sert d'ancrage par la suite.

Lors du BrailleTech, l'espace SnoezelBraille a reçu de nombreux visiteurs malvoyants et aveugles en recherche de relaxation. Ils ont reçu des massages



adaptés dans une ambiance calme et propre à la détente.

L'atelier Parents – Enfants a été particulièrement intéressant pour les familles. Sous le regard bienveillant de la psychomotricienne, des parents et grands-parents aveugles ou malvoyants ont joué avec leurs enfants et petits-enfants voyants. Notre espace SnoezelBraille permet en effet un bel accompagnement ludique. Il encourage les interactions dans un climat rassurant.



Du matériel de psychomotricité adapté.

Parallèlement aux séances de psychomotricité, nous organisons des séances de yoga dans la salle.

À l'avenir, différents projets verront le jour dans la salle SnoezelBraille :

- Animations de séances de psychomotricité lors de stages organisés par le Service loisirs.
- Animations d'ateliers pour familles.
- Ateliers permettant d'augmenter la connaissance de soi en travaillant les différents sens, notamment la reconnaissance des odeurs et des sons.

Espace BrailleMedia

L'espace BrailleMedia est aménagé au quatrième étage de la Ligue Braille à Bruxelles, dans le prolongement du Musée Braille.

La culture est un élément clé pour l'inclusion des personnes aveugles ou malvoyantes. Le cinéma est fort apprécié et doit donc être accessible à



tous. C'est ce que permet ce nouvel espace. Il est équipé d'un grand écran permettant de projeter des films en audiodescription. Chacun peut s'installer dans des fauteuils et passer un bon moment dans ce lieu convivial.

Inauguration de l'Espace BrailleMedia.

Qu'est-ce que l'audiodescription ? Il s'agit d'une méthode permettant de rendre des œuvres visuelles (films, séries télévisées, etc.) accessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes : une voix off décrit, moment par moment, ce qui est perceptible visuellement. « *Grâce à une voix off, commente Michèle Dubois, responsable des Services culturel et loisirs de la Ligue Braille, les actions sont décrites, les mouvements, les expressions, les décors, les costumes. Les commentaires sont ensuite insérés sur la bande originale du film, sans dénaturer l'œuvre originale. L'audiodescription, c'est une forme d'art, une poésie, un ressenti verbalisé.* »

Nous avons déjà projeté quelques films en audiodescription dans l'espace BrailleMedia. Les séances ont été fort appréciées par les visiteurs. Beaucoup faisaient d'ailleurs l'expérience de l'audiodescription pour la première fois.

Si cela leur a demandé un temps d'adaptation, ils ont fini par fort aimer ! « *C'est une autre façon d'expérimenter un film, mais ça m'a vraiment plu. Je reviendrai !* », nous a confié un visiteur à la sortie d'une séance du film *La La Land*.



Les enfants subjugués par le film projeté durant le stage Halloween.

Et revenir, ils le pourront : des séances seront régulièrement organisées par le Service loisirs de la Ligue Braille dans le cadre du Ciné Club. Voici déjà les films en audiodescription prévus pour l'année prochaine : « De rouille et d'os » le 16 janvier, « Samba » le 20 février et « Les chevaliers blancs » le 20 mars.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le Service loisirs.

Tél. : 02 533 32 84 - Email : loisirs@braille.be.

La Ligue Braille tient à remercier très chaleureusement Candriam et la Fondation Paul, Suzanne, Renée Lippens. C'est grâce à leur soutien que ces espaces ont pu être aménagés.



ENFIN SEUL·E DANS L'ISOLOIR !

Le 14 octobre dernier, nous nous rendions aux urnes. Les personnes atteintes de déficience visuelle ont rarement la possibilité de voter en toute autonomie sans rompre le secret du vote. Un module audio à intégrer aux ordinateurs de vote a été développé afin que les électeurs aveugles ou malvoyants aient les mêmes possibilités que tous les autres citoyens de voter sans devoir recourir à un tiers. Ce module audio a été testé à Malines et Alost lors des élections communales.

Le projet pilote résulte d'une initiative de la ministre flamande des Affaires intérieures et de l'Égalité des chances, Liesbeth Homans. La mise en œuvre a été confiée à l'Agence flamande des affaires intérieures en collaboration avec Inter, le centre flamand d'expertise en accessibilité. La Ligue Braille et la Plate-forme flamande des personnes malvoyantes et des aveugles (SBPV - Slechtzienden en Blinden Platform Vlaanderen) ont collaboré à cette initiative.



Un vote via une télécommande très simple.

Fonctionnement du module audio.

À la base du développement du module, un principe : les personnes aveugles ou malvoyantes doivent pouvoir voter comme le font tous les autres électeurs. En d'autres termes, le module audio doit être intégré aux ordinateurs de



vote ordinaires et la personne déficiente visuelle doit pouvoir franchir les différentes étapes du vote en toute autonomie.

La première étape consiste à s'identifier au bureau de vote avec la convocation. À ce moment, la personne aveugle ou malvoyante peut signaler avoir besoin d'un ordinateur adapté. Une carte d'activation est ensuite configurée pour permettre à l'intéressé d'accéder au module audio. La deuxième étape est celle du vote dans l'isoloir. En moyenne, chaque bureau de vote comporte cinq isoloirs, dont un au moins est équipé du module audio. Lorsque la carte d'activation correctement configurée est insérée dans l'ordinateur adapté, le module audio se lance automatiquement et l'écran devient blanc pour éviter toute lecture par un tiers. La personne aveugle ou malvoyante reçoit toutes les instructions via un casque d'écoute et peut voter de manière autonome à l'aide d'une télécommande équipée de touches tactiles en silicone. Chaque touche possède une fonction unique pour faciliter l'utilisation. Votre vote est imprimé sur un bulletin sous la forme d'un code QR, ceci afin de respecter les critères de traçabilité et de transparence. La troisième étape consiste à scanner le code QR qui figure sur votre bulletin de vote imprimé. Votre vote est alors enregistré. Votre bulletin est ensuite glissé dans l'urne physique qui garantit les possibilités de contrôle.

Les deux communes pilotes.

Le module audio a été testé à Malines et Alost lors des élections du 14 octobre dernier. Avant les élections, les électeurs aveugles et malvoyants des deux villes ont été invités à se familiariser avec le module. Les présidents des bureaux de vote de Malines et d'Alost ont également été informés de cette nouveauté au préalable. Ces séances d'essai ont fait l'objet d'une grande attention de la part de la presse dans la mesure où, pour la première fois, les personnes atteintes de déficience visuelle avaient la possibilité de voter en toute autonomie.



Le module a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par les personnes aveugles et malvoyantes présentes. Pour beaucoup d'entre elles, c'était la première fois qu'elles pouvaient voter sans avoir à rompre le secret du vote.

Voter en toute autonomie, une première pour beaucoup de personnes aveugles ou malvoyantes.

14 octobre : le moment de vérité.

Grâce à Inter¹, nous avons pu consulter l'évaluation de l'utilisation du module audio le 14 octobre dernier. Au niveau des pouvoirs publics, il n'existe hélas pas (encore) de chiffres concernant la fréquence d'activation du module dans les deux communes. Inter a cependant reçu 15 formulaires d'évaluation de l'utilisation du module audio le jour de l'élection du 14/10/2018, de la part de 15 des 20 participants aux séances de démonstration. Neuf personnes sur 15 ont effectivement pu voter à l'aide du module audio, une personne a déclaré voir suffisamment pour voter via l'écran et une personne a jugé le module trop compliqué à utiliser. Quatre électeurs ont voulu utiliser le module audio mais en ont été empêchés pour des raisons techniques.

Inter suppose que ces problèmes sont principalement liés à la connaissance limitée du module par le président et les assesseurs du bureau de vote.

¹ Inter est une Fondation visant à favoriser l'accessibilité en Flandre.



Dans quelques cas, des personnes aveugles ou malvoyantes ont indiqué que les collaborateurs du bureau de vote ne savaient pas (bien) comment le faire fonctionner. Plusieurs présidents ont également confié ne pas être suffisamment informés du fonctionnement exact du module. Un président s'est avoué satisfait de ne pas avoir eu à utiliser le module tant il se sentait mal préparé. À la question suivante de l'enquête : « Étiez-vous suffisamment préparé pour donner des explications sur le module audio aux personnes aveugles et malvoyantes ? », la note moyenne n'a été que de 3,53/5.

Une seule personne a jugé le module audio trop compliqué à utiliser pour vouloir le réutiliser à l'avenir. Toutes les autres ont au contraire marqué leur souhait de s'en servir à nouveau, quand bien même cette première édition a été entachée d'obstacles techniques. Manifestement, il s'agit là d'une alternative très positive qui offre de nombreuses opportunités pour les futures élections !

Que nous réserve l'avenir ?

Pour ce qui est de l'évaluation globale du système, Inter plaide pour la poursuite du projet : « Après ces premières élections-test, il nous semble opportun de poursuivre le projet pilote, au moins jusqu'aux élections du Parlement européen et des parlements régionaux le 26 mai 2019. »

Si l'évaluation s'avère positive sur tous les plans, il est prévu de déployer le module audio à grande échelle lors des prochaines élections. Les personnes aveugles et malvoyantes auront alors la possibilité d'être enfin seules dans l'isoloir dans tous les bureaux de vote en Flandre et qui sait, peut-être aussi en Wallonie et à Bruxelles ? À suivre !



LA LIGUE BRAILLE PRÈS DE CHEZ VOUS.

Durant toute l'année, la Ligue Braille organise des événements et participe à divers salons. Elle y présente ses services gratuits pour les personnes aveugles et malvoyantes et sensibilise le public au handicap visuel.

Louvain sans voiture.



Le dimanche 26 août, conduire en voiture était interdit dans le centre-ville de Louvain. Vous pouviez retrouver notre stand dans une rue dédiée à l'accessibilité. Nous avons souligné l'importance d'une bonne mobilité pour les personnes aveugles ou malvoyantes et les difficultés qu'elles rencontrent en ville. Notre activité de sensibilisation permettait aux visiteurs d'essayer de se déplacer avec une canne blanche les yeux bandés.

Notre stand à Louvain sans voiture.

Exposition Low Vision à Hasselt.

Nous étions à Hasselt le 19 septembre pour un salon d'information avec ateliers menés par et pour des personnes déficientes visuelles. En collaboration



avec d'autres prestataires de soins et associations, nous avons présenté le monde adapté des personnes aveugles et malvoyantes. Ce fut une journée très intéressante ! De nombreuses personnes sont venues à notre stand pour des informations ou des questions spécifiques adressées à nos collaborateurs des Services social, d'insertion professionnelle et d'accompagnement.

Petites aides pour la gestion du quotidien.

Solidarlon.

Nous étions également présents à Solidarlon en septembre ! Le salon est l'occasion unique de découvrir l'ensemble du paysage institutionnel local et régional à travers les présentations de services, organisations et associations. Nos collaborateurs du Service social francophone ont organisé une sensibilisation au handicap visuel.

Journée de sensibilisation à Mouscron.

Nous avons participé le 10 octobre à une journée de sensibilisation aux maladies visuelles, et plus particulièrement le glaucome, au Centre hospitalier de Mouscron. Les visiteurs pouvaient se rendre sur notre stand pour poser des questions sur les différentes déficiences visuelles et obtenir des informations sur nos services. Un dépistage du glaucome était aussi organisé par le CH Mouscron. Une belle réussite, cette journée a permis au public de découvrir cette maladie insidieuse encore trop méconnue.



OB (Ophtalmologica Belgica).



Du 21 au 23 novembre, nous étions au Square à Bruxelles, où se tenait l'OB, le congrès annuel des ophtalmologues. Ceux-ci étaient accueillis à notre stand où ils pouvaient recevoir une clé USB contenant de nombreuses informations utiles pour leurs patients confrontés à une perte de la vision.

Des infos utiles pour les ophtalmologues.

Brussels Smart City : Tous numériques !

Le 1^{er} décembre a eu lieu le forum de l'inclusion digitale dans le cadre de **Brussels Smart City : Tous numériques !** une initiative ayant pour but de faciliter l'inclusion des citoyens en Région de Bruxelles-Capitale. Nous étions là pour présenter toutes les possibilités d'accéder à la lecture pour les personnes déficientes visuelles (dans le cadre du numérique : livres audio, livres en ligne sur tablette et smartphone, liseuses grands caractères, ...).



Outils de lecture adaptée.



Evénements à ne pas manquer !

Du 17 au 24 décembre 2018 a lieu la **Warmste Week** (Semaine la plus chaleureuse), une grande opération de solidarité qui a beaucoup de succès en Flandre. Cette année, la Ligue Braille est une des bonnes causes que vous pouvez soutenir. Par exemple en organisant une action dans votre école ou un « warmathon » dans votre quartier ou un souper spaghettis, Envie d'organiser une action ? Inscrivez-vous sur le site De Warmste Week et faites-le nous savoir ! De cette façon, nous pourrons promouvoir votre action ! Aidez-nous à faire de cette semaine la plus généreuse pour les personnes malvoyantes et aveugles.



Le 4 janvier 2019, nous fêtons le **220^{ème} anniversaire de Louis Braille**. Cet événement ne peut passer inaperçu ! Manneken Pis portera donc son costume de l'époque de Louis Braille pour l'occasion et mettra la thématique de la déficience visuelle à l'honneur.

Du 16 au 17 mars, vous pourrez nous retrouver au Flanders Expo de Gand à la **Ziezo beurs**. Nous vous donnerons plus d'informations sur ce salon dédié au handicap visuel dans le prochain numéro de la Canne Blanche.



Manneken Pis rend hommage à Louis Braille.



LE COIN DES VOLONTAIRES LE VOLONTARIAT, ÇA CRÉE AUSSI DES LIENS !

Après un été chaud suivi d'un bel automne, les jours raccourcissent et on a sorti les manteaux d'hiver. La fin d'année s'annonce, on voit même ici et là les premières décorations de Noël. Cette période est propice aux contacts sociaux et le volontariat peut y contribuer. Il aide en effet à créer des amitiés et à construire de vrais réseaux sociaux. Il a aussi été démontré que le volontariat a un impact positif sur la santé psychosociale des volontaires. Les témoignages suivants en sont d'excellents exemples !



Françoise.

Commençons par Françoise. Depuis 7 ans, chaque lundi et jeudi, elle est fidèle à son poste de volontaire au siège bruxellois de la Ligue Braille.

Françoise, qu'est-ce qui t'a amenée, à un moment de ta vie, à faire du volontariat à la Ligue Braille ?

Dans ma recherche d'un volontariat, j'ai poussé la porte de la Ligue Braille en 2011. À cette époque, j'étais dans un état d'esprit un peu confus. Je sortais d'une période très dure de ma vie. Mais malgré mes difficultés, j'ai décidé de faire du volontariat.

J'ai été très gentiment accueillie par la responsable du Service volontariat. Ensemble, nous avons essayé de trouver quel type de travail me conviendrait le mieux. J'ai commencé avec des petits travaux administratifs et au fil du temps mon travail s'est diversifié. Je suis contente de faire ce volontariat à la



Ligue Braille car il m'a redonné confiance en moi et je suis très heureuse de pouvoir apporter ma pierre à cette association.

Quel est l'impact de ce volontariat dans ta vie ?

Je n'imaginai pas qu'il allait prendre une telle place dans ma vie. J'ai rencontré beaucoup de personnes avec qui j'ai tissé des liens. Pouvoir aider me fait du bien et quand je rentre chez moi, je suis fière d'avoir pu contribuer à faire progresser la cause.

Une anecdote dans ton parcours de volontaire à la Ligue Braille ?

Oui, mais ça ne s'est pas vraiment déroulé à la Ligue Braille. Un jour, en descendant du tram, je vois une dame malvoyante qui sort de son bus. Je m'approche d'elle, me présente et lui offre mon bras pour traverser la rue. Elle m'a remercié pour mon aide et a continué son chemin. J'ai ressenti de cette expérience une grande fierté, car j'ai pu venir en aide à une personne malvoyante. Je n'aurais pas réagi de la même façon si je n'avais pas été volontaire à la Ligue Braille.

(Pssst... chers lecteurs, nous vous livrons dans cette parenthèse un petit secret : c'est en partie grâce à Françoise que chaque volontaire de la Ligue Braille reçoit une carte écrite à la main le jour de son anniversaire !)

Après le sourire chaleureux de Françoise, l'ambiance est tout aussi joyeuse le mardi au premier étage de la Ligue Braille. C'est en effet le jour où Jacqueline, Yvonne, Monique et Christiane, sont présentes. Ces 4 dynamiques seniors se sont rencontrées à la



Le Club des 4 !



Ligue Braille et sont devenues beaucoup plus que des collègues-volontaires. Rencontre pendant leur pause de midi.

Bonjour mesdames, on dirait que l'ambiance est bonne ici à midi ? La boîte de biscuits est toujours au milieu de la table. Qui a eu cette idée ?

C'est une tradition qui existe depuis tant d'années qu'on ne sait même plus qui en a pris l'initiative. Mais le plus important, c'est que la boîte n'est jamais vide ! Dans le temps, on amenait même parfois de la tarte. Nos repas de midi sont toujours très conviviaux. En tant que volontaires nous ne devons pas respecter un délai fixe et donc nous prenons du temps et nous causons beaucoup pendant le repas. Et avec un bon biscuit ou un morceau de chocolat, c'est d'autant plus savoureux ! On ne peut pas boire de l'alcool à la Ligue Braille, sinon on introduirait bien l'apéro !

Vous vous connaissiez déjà avant de devenir volontaires à la Ligue Braille ?

Monique, Yvonne et Jacqueline : Nous avons toutes les trois commencé notre volontariat à la même période. On s'entendait très bien dès le début !

Christiane: Je connaissais déjà les trois autres dames, car avant de commencer



Christiane.

comme volontaire à la Ligue Braille, j'y ai travaillé pendant des années. J'avais déjà pris l'habitude de manger avec elles à midi le mardi. Elles n'ont donc pas eu beaucoup de difficulté à me convaincre de faire du volontariat avec elles après ma retraite.

En dehors de la Ligue Braille, vous faites d'autres activités ensemble ?

On se téléphone très régulièrement. Si une de nous quatre est malade ou



a des soucis, on sait qu'on peut compter sur les trois autres.

Monique : J'aime bien voyager, mais pas seule. Tant Christiane que Jacqueline m'ont déjà accompagnée lors de mes voyages en France ou en Suisse.

Jacqueline et Yvonne : Et nous deux, nous partageons notre passion pour la lecture. Le mardi est le jour par excellence



pour commenter et s'échanger des livres.

Yvonne et Jacqueline : une passion commune, la lecture.

Quelle est la place de la Ligue Braille dans votre vie ?

Jacqueline (émue) : Malheureusement, j'ai eu des gros soucis de santé l'année passée. J'ai dû subir une opération lourde, pour laquelle j'avais quand même peur. Quand je suis revenue à la maison, ma boîte aux lettres était remplie de cartes de la Ligue Braille pour m'encourager. Comme je m'occupe de l'économat, je connais beaucoup de personnes à la Ligue Braille, mais je ne m'y attendais pas du tout ! J'ai mis toutes les cartes sur ma cheminée. Ce geste m'a vraiment aidée à surmonter mes problèmes.

Monique a également un lien très spécial avec la Ligue Braille. Elle explique : Initialement, j'ai pris contact avec la Ligue Braille parce que j'ai moi-même un handicap visuel. C'était vraiment difficile à accepter, mais grâce à l'aide



et au soutien que j'ai reçus ici, j'ai retrouvé le plaisir de vivre. Je n'ai pas d'enfants, mais les deux réceptionnistes de la Ligue Braille, Koen et Ineke, m'appellent toujours "Omaatje" (Mamie). Je trouve

Monique, alias Omaatje.



ça très chouette ! Et quand j'ai des questions sur l'usage de mon smartphone ou si je veux installer une nouvelle application dessus, ils sont toujours là pour m'aider.



David et Nadia.

Et on termine avec une belle histoire, celle de David et Nadia. On vous a déjà parlé d'eux dans La Canne Blanche : tous deux malvoyants, sportifs et volontaires, ils jouent un rôle essentiel dans la participation de l'équipe de la Ligue Braille aux 20 km de Bruxelles.

David et Nadia, outre l'organisation des 20km de Bruxelles pour la Ligue Braille, y a-t-il autre chose qui vous lie ?

Oui ! Depuis le 30 mars 2015 nous formons un couple. Nous avons fait connaissance un an plus tôt. Nadia voulait courir les 20 km de Bruxelles et je l'ai aidée pour l'entraînement. Après, elle est venue m'aider comme volontaire pour l'organisation de l'équipe Ligue Braille.

Votre passion pour la course vous a donc réuni. Mais on est curieux... qui a fait le premier pas dans votre relation ?

En fait, c'est venu un peu des deux côtés. C'était simplement magique, mais où et quand et comment, ça restera notre petit secret ! Aujourd'hui, nous formons un solide tandem et on se complète parfaitement.

Et comme dans les contes de fées qui se terminent par « Ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants... », le premier « bébé Ligue Braille » verra le jour en janvier prochain ! Nadia et David deviendront les parents d'une petite fille. Mmmh, on se réjouit déjà de déguster les dragées roses (à moins que David réussisse à convaincre Nadia que les dragées rouges et jaunes, aux couleurs de son équipe de foot préférée, KV Mechelen, sont les meilleures !)



NOS PEINES.

Fidèle donateur de la Ligue Braille et sensible aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées de la vue, **Monsieur Léon Nyssen** est décédé en avril dernier. Pour lui rendre hommage, son épouse a invité la famille et les proches à effectuer un don en faveur de notre association. Un grand merci pour les dons reçus. Selon le souhait de Madame Nyssen, ils permettront l'enregistrement de livres audio mis gratuitement à la disposition des personnes aveugles ou malvoyantes.

Ayant un handicap visuel, **Madame Elvier Goossens** était membre de la Ligue Braille. À son décès en mai dernier, ses enfants ont souhaité faire un geste en faveur de notre association qu'ils considèrent très utile aux personnes malvoyantes. Ils ont donc appelé tous ceux qui désiraient exprimer leur sympathie à le faire via un don à la Ligue Braille. Nous remercions de tout cœur ceux qui ont répondu à cet appel. Leurs contributions serviront à financer les formations que nous organisons pour les personnes aveugles et malvoyantes afin qu'elles parviennent à utiliser les outils technologiques (smartphone, iPhone, iPad, liseuses) qui leur permettent d'avoir accès à l'information et à la lecture de livres audio ou en grands caractères.

Pour rendre hommage à **Monsieur Nurhan Gayda**, décédé fin août, sa fille a suggéré aux proches désireux d'honorer sa mémoire de le faire en effectuant un don en faveur de la Ligue Braille. Merci pour ce geste généreux. Les dons reçus contribueront au financement des premières cannes blanches offertes aux personnes qui deviennent aveugles ou gravement malvoyantes.

Suite au décès de **Madame Monique Kessels**, sa fille a appelé tous ceux qui souhaitaient exprimer leur sympathie à le faire sous forme de don en faveur de la Ligue Braille. Un grand merci à eux. Selon les vœux de la défunte,



leurs dons rejoindront les fonds consacrés à l'éducation des chiens-guides. Plusieurs chiens sont actuellement en formation et seront bientôt offerts à des personnes aveugles pour qui ce précieux compagnon remplacera les yeux.

LE DON ÉVÉNEMENTIEL.

Un mariage, un départ à la retraite, le décès d'un proche, un anniversaire, ... ce sont des moments-clés dans une vie. Chargés d'émotion, ils rassemblent les familles, les amis, les collègues, les voisins qui tous souhaitent vous entourer pour partager votre joie ou votre peine. Certaines personnes choisissent d'associer à ces événements une association qui leur tient à cœur, comme la Ligue Braille par exemple.

Vous vous mariez prochainement, vous partez à la retraite, vous fêtez vos 70 printemps, vous préféreriez soutenir une cause plutôt que recevoir des cadeaux de Noël... ? Choisissez cette manière originale d'aider les personnes aveugles et malvoyantes en invitant les membres de votre famille, vos amis, vos collègues à effectuer un don en faveur de la Ligue Braille à l'occasion de cet événement. Informez-nous de votre initiative de sorte que nous puissions vous envoyer la liste des personnes qui ont effectué un don. La Ligue Braille remercie chacune d'entre elles et leur envoie une attestation fiscale pour tout don à partir de 40€.

Compte dons de la Ligue Braille : BE11 0000 0000 4848.

Contact : Ligue Braille, secrétariat général, 02 533 32 11,

email : info@braille.be.

Merci de votre soutien.



ENTRE NOUS



Numéro 4 / 2018

Octobre – Novembre – Décembre

20 KM DE BRUXELLES 2019 : REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE !

À vos marques ! La Ligue Braille vous invite à rejoindre son équipe pour le plus grand événement sportif de la capitale : les 20 km de Bruxelles. Le 19 mai 2019, nos coureurs – ils étaient 424 l’an dernier ! – revêtiront leur singlet bleu pour sensibiliser de manière sportive les 40 000 participants et autant de spectateurs !

Notre équipe se compose de coureurs voyants, malvoyants et aveugles. Qu’ils aient 14 ou 75 ans, qu’ils soient novices ou coureurs aguerris, tous sont animés par le même défi sportif et solidaire. Grâce aux fonds récoltés par leur participation, nous pouvons chaque année financer un grand nombre d’activités et services pour les enfants aveugles et malvoyants : le BrailleDay, les stages de vacances, le soutien scolaire, la ludothèque, etc.

Si vous vous sentez d’attaque pour relever ce défi, nous avons hâte de vous accueillir dans notre équipe ! En courant à nos côtés, vous deviendrez notre ambassadeur et montrerez que le handicap visuel n’est pas un frein à la pratique du sport. Et si vous n’êtes pas en mesure de courir avec nous, vous pouvez nous soutenir en mobilisant vos proches ou votre



entreprise, ou en parrainant vos frères, sœurs, compagnon, épouse, collègues, voisins, cousins, etc. Tout le monde est le bienvenu !

Concrètement : notez dans votre agenda 2019 la date du **dimanche 19 mai** et inscrivez-vous vite dans notre équipe. Ne tardez pas, car l'inscription des équipes commence **début janvier 2019**. Vous pouvez vous inscrire sur notre site www.braille.be via le formulaire d'inscription et obtenir plus d'informations par téléphone au 02 533 33 11 ou par e-mail à l'adresse 20km@braille.be.

Les frais d'inscription des personnes aveugles et malvoyantes et de leurs accompagnateurs sont pris en charge par la Ligue Braille. Vous n'avez pas d'accompagnateur ? Nous chercherons un participant qui habite votre région et qui pourra s'entraîner avec vous.

Pas encore tout à fait convaincu ? Découvrez, sur notre site internet, bien d'autres raisons qui vous donneront envie de rejoindre notre équipe !

Nous vous souhaitons un début d'année plein d'énergie... et rendez-vous sur la ligne de départ le 19 mai !

PRIX LION-FRANCOUT 2019.

Chaque année, la Fondation Lion-Francout remet un prix de 25 000 euros à une personne aveugle qui par son courage, ses activités et ses qualités morales, a surmonté les difficultés liées à son handicap et s'est rendue utile à la société.



Peuvent présenter leur candidature toutes les personnes aveugles à 100 %, habitant en Belgique depuis au moins 10 ans et de nationalité belge depuis au moins 5 ans. Les candidatures peuvent être présentées par des tiers. Toutes les candidatures non récompensées restent valables pour l'avenir, pour autant que les intéressés les confirment chaque fois par simple lettre adressée au « Prix Lion-Francout ». Les lauréats ne peuvent pas se représenter.

Pour les nouveaux candidats, il suffit d'adresser une lettre au Prix Lion-Francout accompagnée obligatoirement des documents suivants :

- certificat officiel de vie et mœurs de date récente ;
- photocopie de la carte d'identité ;
- certificat médical attestant de la cécité ;
- tous documents présentant de façon précise les activités du candidat ;
- tous autres documents que le candidat estime utiles à sa présentation.

Les candidatures doivent parvenir **avant le 1^{er} mai 2019** au : Prix Lion-Francout, c/o Monsieur J.-M. Piret, avenue des Tourterelles, 9 - 1150 Bruxelles.

EN DIRECT DU BRAILLESHP.

Le BrailleShop vous présente ses meilleurs Vœux pour 2019 !

Notre résolution est de toujours rester à votre écoute. N'hésitez jamais à nous faire part de vos commentaires sur les petites aides techniques que nous vous proposons ou à attirer notre attention sur vos besoins ou sur des sujets qui vous intéressent particulièrement. Aidez-nous à mieux vous aider.



Nous commençons l'année en beauté avec le **nouveau GSM parlant MiniVision** de Kapsys (**R2121**). Tant attendu par plusieurs d'entre vous il est à présent en vente au BrailleShop. Conçu pour les personnes aveugles et malvoyantes, il présente toutes les fonctionnalités essentielles d'un GSM traditionnel : écran à grands caractères de taille réglable, contraste marqué également réglable, clavier à touches (pas d'écran tactile) et reconnaissance vocale. Il permet de téléphoner et de gérer vos messages et contacts avec facilité. Le texte peut être dicté grâce à la reconnaissance vocale. Interface et voix en langue française avec choix possible d'autres langues.



N'hésitez pas à nous appeler 02 533 33 30 pour fixer rendez-vous afin d'en obtenir une démonstration.

L'HIVER EST LÀ !

Nous les ressortons régulièrement pour vous équiper lors de vos balades hivernales : les **couvre-chaussures** « **Ice Cover** », conçus pour ne pas glisser sur la neige ou le verglas. Ils s'enfilent par-dessus les chaussures ou les bottes. Livrables en 3 tailles : M pour pointures 36-41 (**R1699**) ; L pour 39-46 (**R1700**) ; XL pour 45-47 (**R2015**).

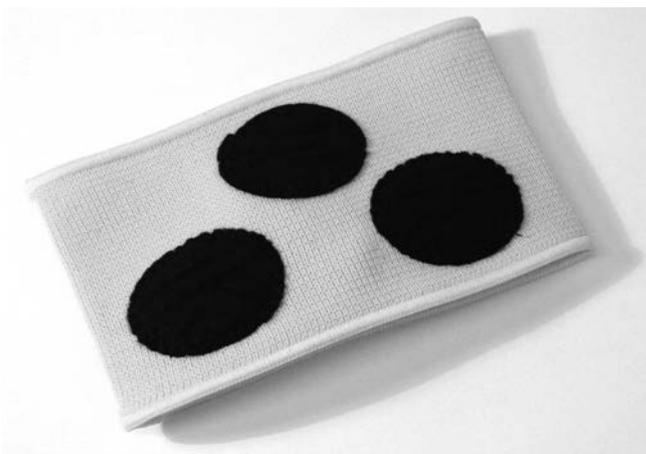




Nos gants polaires (**R1053**) vous permettent de garder vos mains au chaud, tout en tenant votre canne de locomotion.



Les **casquettes Beechfield**, bleu marine 100 % coton avec fermeture arrière en tissu réglable et pictogramme Ligue Braille (**R2025**), vous gardent la tête au chaud en signalant votre malvoyance.



Pour nos amis skieurs et autres sportifs, les **brassards (R0285)** de couleur jaune avec les trois points noirs de reconnaissance du handicap visuel (surtout connus sur les pistes de ski), existent à présent

en 4 tailles : standard (32 cm) et, sur demande, en 28, 38 et 41 cm.



Pour occuper vos longues soirées, nous proposons un **nouveau jeu de cartes (R2104)** avec grands chiffres et lettres de 4 cm de haut. Sans illustrations, version en anglais.

Voir également nos autres jeux de cartes ou jeux de société adaptés sur notre site <https://www.braille.be/fr/brailleshop> à la rubrique « Temps libre ». Le tarif se trouve en fin de page sous forme d'un fichier Excel.

Si vous êtes victime de la grippe, d'une angine ou d'un bon rhume, notre **nouveau robot à médicaments** vous sera bien utile (**R2108**). Il détache, coupe et broie les médicaments. Avec compartiment de stockage (hauteur : 7,5 cm).



Voir également nos thermomètres, tensiomètres et pèse-personnes parlants, nos boîtes à médicaments, etc. sur notre site <https://www.braille.be/fr/brailleshop> à la rubrique « Paramédical » (tarif en fin de page sous forme d'un fichier Excel).



HEURE D'ÉTÉ : UN DERNIER CHANGEMENT ?

La Commission européenne l'a annoncé : le dernier changement d'heure aura lieu en 2019. Toutefois, les États membres sont libres de décider s'ils restent de façon permanente à l'heure d'été ou à l'heure d'hiver ! Quel sera le choix du gouvernement belge ? Affaire à suivre ! En attendant, le passage à l'heure d'été est prévu le dimanche 31 mars (à 2 heures du matin, il sera 3 heures).

Nous terminerons donc tout naturellement par une nouveauté en horlogerie : les **horloges-calendriers digitales Low Vision**, que nous proposons déjà en version non vocale (**R1985**), sont à présent disponibles en version vocale avec choix entre 4 écrans couleurs et 4 caractères couleurs (**R2112**). Elles sont programmables en 6 langues dont le français, avec éclairage et volume réglables, et possibilité de programmer 8 alarmes par jour. Dimensions écran : 17,5 x 10 cm.



Et comme nous mettons les pendules à l'heure, nous en profitons pour rappeler nos horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h ou exceptionnellement sur rendez-vous.



EN DIRECT DU SERVICE SOCIAL.

Des nouvelles du SPF Sécurité sociale.

Adaptation du « prix de l'amour ».

Nous vous l'annonçons dans le dernier « Entre Nous », l'exonération liée au « prix de l'amour » a augmenté depuis le 1^{er} août 2018, le montant exonéré passant de 22 450,95 à 39 289,17 euros. Pour rappel, il s'agit de la partie des revenus du partenaire de la personne handicapée dont il est tenu compte lors du calcul de l'allocation d'intégration (AI). Grâce à cette augmentation, certaines personnes handicapées entreront à présent en considération pour bénéficier d'une AI ou percevront un montant de l'AI plus élevé.

Quels dossiers vont être révisés par l'administration ?

- Les dossiers des personnes qui perçoivent actuellement une AI, mais qui n'ont pas droit au montant maximum en raison des revenus de leur partenaire.
- Les dossiers pour lesquels la décision au sujet de l'AI prend cours à partir du 1^{er} août 2018 et pour lesquels il n'a pas encore été tenu compte de l'augmentation du prix de l'amour.

Dans quel cas devrez-vous demander vous-même une révision ?

- Si vous avez déjà introduit une demande d'AI et que vous entrez en considération d'un point de vue médical, mais



que votre demande a été rejetée parce que les revenus du partenaire étaient trop élevés.

Si vous estimez à présent que vous entrez en considération pour une AI grâce à l'augmentation du prix de l'amour, vous pouvez introduire une demande d'**allocation sans examen médical** via « My Handicap ». À la fin du formulaire, vous devez mentionner dans le champ « remarques », que la **raison de la nouvelle demande** est l'augmentation du prix de l'amour. Il est à conseiller de demander la révision au moyen de My Handicap parce que la procédure peut ainsi être rapidement entamée. Mais en cas d'échec, la révision peut aussi être demandée au moyen du formulaire de contact en ligne, <https://forms.handicap.fgov.be/fr>, ou en appelant le numéro gratuit 0800 987 99.

Supplément aux allocations familiales pour enfants atteints d'un handicap.

Comme parent d'un enfant handicapé, vous avez nécessairement des coûts supplémentaires : examens médicaux, traitements, transports en voiture, aides techniques, vêtements et jouets adaptés, aliments spéciaux, etc. Le supplément aux allocations familiales est destiné à vous aider à faire face à ces coûts supplémentaires.

Qui a droit à ce supplément ?

Vous pouvez demander un supplément aux allocations familiales si votre enfant âgé de 0 à 21 ans est porteur d'un handicap ou atteint d'une affection. Le médecin du SPF Sécurité sociale évaluera le handicap ou l'affection de votre enfant en se basant sur trois critères :



1. les conséquences physiques et mentales du handicap ou de l'affection ;
2. leurs conséquences pour la participation de l'enfant à la vie quotidienne (mobilité, faculté d'apprentissage, soins corporels,...) ;
3. les conséquences du handicap pour la famille (traitement médical, déplacements nécessaires, adaptation de l'environnement,...).

Le médecin accorde des points pour chaque critère. L'enfant a droit à un supplément lorsqu'il obtient au moins 4 points pour le critère 1 ou au moins 6 points au total des trois critères.

Quand recevez-vous le supplément ?

Jusqu'à ses 21 ans, votre enfant a droit au supplément aussi longtemps que la décision du médecin du SPF Sécurité sociale est valable. Si votre enfant commence à travailler, informez-en la caisse d'allocations familiales dès que possible. Le service médical du SPF Sécurité sociale décidera si le handicap ou l'affection doit être réévalué. Il peut conserver le droit au supplément à certaines conditions.

Si votre enfant a plus de 21 ans, il n'a plus droit au supplément. Il peut encore recevoir les allocations familiales ordinaires s'il poursuit ses études, s'il a un contrat d'apprentissage ou s'il s'inscrit comme jeune demandeur d'emploi après avoir quitté l'école.

Comment demander le supplément ?

Adressez-vous à votre caisse d'allocations familiales. Elle transmettra votre demande au SPF Sécurité sociale, qui vous



enverra une lettre avec toutes les informations pratiques pour remplir un questionnaire via l'application « My Handicap ». Vous pouvez aussi le faire remplir par votre mutualité, un assistant social du SPF (à la commune) ou avec l'aide du Service social de la Ligue Braille.

Le SPF fera passer à votre enfant un examen médical d'évaluation du handicap. Le médecin communiquera sa décision à la famille et à la caisse d'allocations familiales.

Indexation du Revenu d'intégration sociale (RIS).

Les nouveaux montants mensuels du RIS, suite à l'indexation opérée le 1^{er} septembre 2018, sont les suivants :

Cohabitant :	607,01 euros
Isolé :	910,52 euros
Personne avec famille à charge :	1 254,82 euros

Attention, cette indexation a aussi une incidence sur le montant de revenus à prouver pour pouvoir demander le **regroupement familial**.

Tarif social gaz et électricité.

Le coût de l'énergie, gaz et électricité, ne cesse d'augmenter. Il importe donc de rappeler que les fournisseurs de gaz et d'électricité ont l'obligation légale d'offrir un tarif social aux clients moins favorisés, notamment les seniors.



Qui a droit à ce tarif ?

Le tarif social est octroyé aux clients qui ont le statut de clients protégés. Suite à la régionalisation, il existe maintenant deux accès à ce statut : les clients protégés « fédéraux » et les clients protégés « régionaux ». Il suffit qu'un membre du ménage corresponde aux critères ; il n'est pas nécessaire que le contrat d'énergie soit à son nom pour que le tarif social soit appliqué.

Les clients protégés fédéraux.

Ce statut est prévu par la législation fédérale, donc pour toute la Belgique. Il faut qu'un membre du ménage bénéficie de certains types d'allocations octroyées par le CPAS (par exemple le RIS ou des avances accordées par le CPAS dans l'attente de certaines allocations), la Direction générale Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale (par exemple les allocations pour personnes handicapées), le Service fédéral des Pensions (par exemple la Garantie de revenus aux personnes âgées, ou GRAPA). Nous ne pouvons détailler dans cet article l'ensemble des allocations qui entrent en compte. Pour les connaître toutes, il est nécessaire de consulter le site du SPF Économie ou de contacter Infor Gaz Elec ou Énergie Info Wallonie. Votre assistante sociale peut également vous renseigner.

Par ailleurs, le ménage occupant un appartement social chauffé au gaz naturel par une installation collective peut bénéficier du tarif social (mais uniquement en gaz). Dans ce cas, c'est le gestionnaire de l'immeuble qui doit s'occuper des démarches.



Les clients protégés régionaux.

Aux catégories de clients énoncées ci-dessus, chaque région peut ajouter des catégories supplémentaires. On parle alors de client protégé régional.

En Wallonie, le statut de client protégé est octroyé aux personnes qui bénéficient :

- d'une décision de guidance éducative de nature financière prise par un CPAS ;
- d'une médiation de dettes auprès d'un centre de médiation de dettes agréé ou d'un CPAS ;
- d'un règlement collectif de dettes.

À Bruxelles, le statut de client protégé est accordé au ménage qui est endetté envers son fournisseur (dès la mise en demeure) et qui répond à une des conditions suivantes :

- être client protégé fédéral ;
- être suivi par un service de médiation de dettes agréés ou être admis en règlement collectif de dettes ;
- être bénéficiaire de l'intervention majorée ;
- si le CPAS en fait la demande pour ce ménage ;
- en adressant une demande au régulateur bruxellois Brugel (il faut cependant répondre à des critères de revenus et de composition de ménage).

Quelles démarches faut-il effectuer ?

Les démarches à effectuer sont différentes selon le type de client protégé. Pour le client protégé fédéral, l'octroi est automatique. Mais si le droit est récent, ou s'il y a un changement de fournisseur, cela peut prendre un peu de temps, car les fournisseurs n'en sont informés que tous les trois mois. Le tarif social s'applique à partir du premier jour



du trimestre durant lequel a été prise la décision qui ouvre le droit.

Mieux vaut vérifier si le tarif social est bien appliqué car il peut arriver qu'il y ait des erreurs dans les données. Certains fournisseurs mentionnent sur la facture de régularisation que le tarif social est appliqué. Il est également possible de consulter l'application du SPF Économie. Si le tarif social n'est pas appliqué, il faut alors demander une attestation à l'organisme qui verse l'allocation et l'envoyer au fournisseur.

Pour le client protégé régional en Wallonie, le tarif social n'est pas automatique : il faut demander à être fourni par le gestionnaire de réseau de distribution (GRD) et envoyer une attestation du CPAS, du centre de médiation de dettes, ou du médiateur de dettes désigné au GRD. Pour plus de sûreté, il est conseillé de l'envoyer aussi au fournisseur. Cette attestation est à renvoyer chaque année au GRD. À Bruxelles, une fois le statut de client protégé reconnu, le gestionnaire de réseau facturera au tarif social.

BIM et abonnements STIB et SNCB.

Les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) ne doivent plus obtenir l'attestation de la mutualité pour avoir droit au tarif préférentiel dans les transports en commun de la STIB et de la SNCB.

Pour obtenir cet avantage, il fallait présenter l'attestation BIM de la mutualité. Dorénavant, il vous suffit de présenter votre carte d'identité électronique au guichet pour les abonnements



de la STIB et les billets standards de la SNCB (2^e classe). Il se peut qu'en raison de contraintes techniques, la STIB ou la SNCB vous demandent l'attestation papier. Pour l'obtenir, il suffit de vous adresser à votre mutualité.

En ce qui concerne les abonnements TEC et De Lijn, l'attestation de la mutualité est toujours nécessaire.

Le juge de paix compétent pour de plus gros montants.

Vous pouvez demander au juge de paix de trancher votre litige d'un montant plus important qu'avant. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2018, le montant maximum pour vous adresser au juge de paix est passé de 2 500 euros à 5 000 euros. Si le montant réclamé est supérieur à 5 000 euros, vous devez vous adresser au tribunal de première instance.

De plus, vous pouvez faire appel d'une décision du juge de paix si la demande de base est supérieure à un certain montant. Ce montant est passé de 1 860 euros à 2 000 euros. Si la décision concerne une demande inférieure à 2 000 euros, vous ne pouvez pas faire appel.

Aide juridique de deuxième ligne et assistance judiciaire gratuites : montants indexés.

Les plafonds de revenus pour pouvoir prétendre à l'aide juridique de deuxième ligne entièrement ou partiellement gratuite et à l'assistance judiciaire ont été indexés le



1^{er} septembre 2018. Ceci permettra à davantage de personnes de faire appel à ces services. Le revenu pris en compte est le revenu de subsistance, qui inclut non seulement les revenus ordinaires (salaire, allocations...), mais aussi les revenus de biens (im)mobiliers, l'épargne ou les assurances protection juridique.

Assistance judiciaire et aide juridique de deuxième ligne entièrement gratuites :

- Isolés ayant un revenu de subsistance net mensuel inférieur à 1 011 euros (auparavant 994 euros).
- Mariés, cohabitants ou isolés avec une personne à charge ayant un revenu de subsistance net mensuel commun inférieur à 1 298 euros (auparavant 1 276 euros).

Assistance judiciaire et aide juridique de deuxième ligne partiellement gratuites :

- Isolés ayant un revenu de subsistance net mensuel compris entre 1 011 et 1298 euros (auparavant entre 994 et 1 276 euros).
- Mariés, cohabitants ou isolés avec une personne à charge ayant un revenu de subsistance net mensuel commun compris entre 1 298 et 1 583 euros (auparavant entre 1 276 et 1 556 euros).

Le DMG, c'est bon pour votre santé et votre portefeuille !

La santé n'a pas de prix mais pourquoi payer plus que nécessaire ? Grâce au Dossier Médical Global (DMG) vous pouvez économiser de l'argent sur vos frais de soins de



santé et vous assurer un meilleur suivi médical. De quoi s'agit-il ? Le DMG est un dossier tenu par votre médecin généraliste qui contient toutes les informations médicales vous concernant. Votre médecin a ainsi une vue d'ensemble de votre santé. Cela permet d'éviter de refaire inutilement les mêmes examens médicaux.

Grâce au DMG vous bénéficiez d'un meilleur remboursement de votre mutualité puisque votre quote-part personnelle est réduite de 30 % pour les consultations chez votre médecin. En plus, un DMG ne vous coûtera rien ! Demandez à votre médecin d'ouvrir votre DMG. Outre ses honoraires habituels pour la consultation ou la visite, il vous réclamera 30 euros, qui vous seront intégralement remboursés par votre mutualité. Vous pouvez même éviter de devoir avancer l'argent, en demandant à votre médecin d'appliquer le tiers payant. Votre médecin se fait alors payer directement par votre mutualité.

DMG+.

Les personnes âgées de 45 à 75 ans, qui ont le statut de malade chronique, bénéficient également d'un bilan de santé préventif effectué par le médecin généraliste. Le coût d'un DMG+ est de 55 euros. Ce montant est directement payé par la mutualité au médecin.



EN DIRECT DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT.

Stage à la Mer.

La Ligue Braille organise un stage pour enfants déficients visuels de 6 à 12 ans à Ostende, du mardi 2 juillet au vendredi 5 juillet 2019. Encadrés par des accompagnateurs spécialisés, ils séjourneront dans une ferme familiale, un domaine de un hectare à Ostende, loin de toute circulation.

Après une belle journée à la plage, les enfants pourront jouer sur un terrain de récréation sécurisé, avec trampoline géant et cuistax. Les activités sont conçues pour permettre à chaque enfant de développer des gestes adaptés de la vie quotidienne.

Le nombre d'inscriptions est limité à huit. Ne tardez donc pas d'inscrire votre enfant, soit via e-mail à nadia.arnone@braille.be, soit par téléphone au 02 533 32 11.

SESSION DE SENSIBILISATION

Notre Service d'accompagnement organise des sessions de sensibilisation à la déficience visuelle. Elles s'adressent aux proches, aux bénévoles et à tout professionnel du secteur des soins et intervenants sociaux. La prochaine session aura lieu à Bruxelles, le mardi 5 mars 2019 de 9h à 13h, rue d'Angleterre 57 à 1060 Bruxelles.



Le programme comprend :

- un exposé sur la malvoyance et la cécité ;
- une mise en situation (avec bandeau ou lunettes permettant de simuler différentes formes de déficience visuelle) ;
- un apprentissage des gestes et attitudes adéquats dans différentes situations ;
- une information sur l'utilisation de quelques aides techniques adaptées aux besoins des personnes déficientes visuelles ;
- un apprentissage de la technique de guide.

Une participation aux frais de 5 euros par personne est demandée.

Inscription préalable auprès de Nadia Arnone, par e-mail à nadia.arnone@braille.be ou par téléphone au 02 533 32 11. En Wallonie comme à Bruxelles, des sessions peuvent être organisées sur demande.

**EN DIRECT DU SERVICE D'INFORMATION
SUR LES ADAPTATIONS TECHNIQUES.**

Découverte de VoxiTV.

VoxiTV est un système qui permet d'accéder de manière conviviale et simplifiée à Internet sur sa télévision à l'aide d'une télécommande et de la reconnaissance vocale. Pas besoin d'un PC ni d'un smartphone, ni même d'avoir la moindre connaissance en informatique ! Le matériel, très simple et facile à transporter, se compose d'une



télécommande ergonomique et d'un petit boîtier. Il est parfaitement autonome : vous pouvez l'utiliser en combinaison avec votre téléviseur ou uniquement en audio en branchant des écouteurs. La télécommande est munie de larges boutons contrastés, mais vous pouvez aussi effectuer vos commandes à la voix grâce à la reconnaissance vocale. Toutes les informations, visualisables à l'écran en grands caractères et avec un choix de contrastes, sont également vocalisées. La connectivité est très étendue : USB, clavier (filaire, USB ou bluetooth), webcam, casque ou enceinte.

VoxiTV vous donne accès à de nombreux services : Internet et courrier électronique, large choix de journaux et de livres audios, programmes TV (en direct et replays, avec audiodescription de la RTBF), vidéoconférences pour communiquer avec vos proches, sites de commerce et de banque en ligne, agenda, météo, annuaire téléphonique, horaires de train, Loterie nationale, jeux... Cerise sur le gâteau, les personnes inscrites à la Bibliothèque de la Ligue Braille peuvent consulter le catalogue et télécharger tous les ouvrages (braille numérique et format audio). Et avec les marque-pages, vous pouvez reprendre la lecture là où vous vous êtes arrêté.

Vous aimeriez en savoir plus ? La Ligue Braille vous invite à une séance d'information sur VoxiTV, présentée par Sensotec. Deux sessions se tiendront le **jeudi 17 janvier 2019**, rue d'Angleterre 57 à 1060 Bruxelles (salle Von Paradis), de **10h30 à 12h** et de **13h30 à 15h**. Après une demi-heure de présentation, vous aurez la possibilité de poser vos questions et de tester l'appareil.



Le prix de VoxiTV est de 599 euros, ce prix incluant un an d'abonnement gratuit. Ensuite, l'abonnement coûte 99 euros par an. L'intervention des Fonds n'est pas encore prévue, mais la Ligue Braille peut introduire une demande.

EN DIRECT DU SERVICE CULTUREL.

Quoi de neuf à la Bibliothèque ?

Plus d'infos au 02 533 32 40 ou bib@braille.be.
Consultez et téléchargez vos livres préférés sur :
<https://bibliotheque.braille.be>.

TOP 5 des livres audio.

1. La jeune fille et la nuit, de Guillaume Musso (livre n° 30660).

Un campus prestigieux figé sous la neige. Trois amis liés par un secret tragique. Une jeune fille emportée par la nuit.

2. À la lumière du petit matin, d'Agnès Martin-Lugand (livre n° 30609).

À l'approche de la quarantaine, Hortense se partage entre son métier de professeur de danse et sa liaison avec un homme marié. Elle se dit heureuse, pourtant elle devient spectatrice de sa vie et est peu à peu gagnée par un indicible vague à l'âme qu'elle refuse d'affronter.



3. Une fille comme elle, de Marc Levy (livre n° 30659).

À New-York, sur la 5e avenue, s'élève un petit immeuble pas tout à fait comme les autres... Ses habitants sont très attachés à leur liftier, Deepak, chargé de faire fonctionner l'ascenseur mécanique, une véritable antiquité.

4. La reine du bal, de Mary Higgins Clark (livre n° 30617).

Ce soir-là, elle était la reine du bal... pour la dernière fois : la riche et mondaine Virginia Wakeling a été tuée lors du gala du Metropolitan Museum dont elle était l'une des plus généreuses donatrices, vraisemblablement précipitée du toit. Par qui ?

5. Sans défense, d'Harlan Coben (livre n° 30529).

Dix ans que le privé Win Lockwood attend ce moment. Dix ans qu'il tente de retrouver la trace de deux enfants kidnappés. Et l'un d'eux est là, devant lui, dans cette ruelle malfamée de Londres. Win touche au but.

« TAPAGE ».

Le nouveau numéro de votre magazine sonore est disponible dès à présent ! Restez à la page et découvrez de tout nouveaux articles dans ce numéro 64, parmi lesquels des actualités belges et internationales, une présentation du roman « Bilbo le Hobbit » de John Ronald Reuel Tolkien, ainsi qu'un gros plan sur les animaux extraordinaires, un dossier sur le Noël des écrivains, une nouvelle recette de cuisine et la découverte de la célèbre épopée de Gilgamesh.



LES RENCARTS DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Back to the 80's.

Que ce soit par la mode, le design, la musique, le cinéma ou la littérature, la culture pop des années 80 a marqué toute une génération aujourd'hui nostalgique de cette époque. Revivez ces années un peu folles où le synthé, le walkman et la gym tonic faisaient fureur et où Madona, Michael Jackson et Prince étaient des idoles ! Les dates et le programme se trouvent dans l'agenda.

LE CINÉ-CLUB BRAILLE.

Avis aux cinéphiles, la Bibliothèque de la Ligue Braille vous propose un nouveau rendez-vous : le Ciné-Club Braille. Chaque mois, un film en audiodescription est diffusé dans notre nouvel espace multimédia. La projection est suivie d'une discussion autour d'un bon bol de soupe ! Les dates et le programme se trouvent dans l'agenda.

LES LANGUES À LA BIBLIOTHÈQUE.

Janvier est le mois des bonnes résolutions. Pourquoi ne pas décider de parler une autre langue ? La bibliothèque propose des tables de conversation pour entraîner vos capacités en anglais. Elle organise également des cours de français pour les primo-arrivants.

Les dates des activités se trouvent dans l'agenda. Plus d'informations auprès des bibliothécaires au 02 533 32 40 ou via bib@braille.be.



À la Ludothèque.

Voici une petite présentation des jeux fraîchement rentrés sur les étagères de la ludothèque.

Avec les **Fruits et légumes en bois** (n° M04021), les plus jeunes pourront s'initier aux plaisirs d'apprendre à les découper, les manipuler. Un régal pour les enfants débordant d'imagination.

Le jeu **Cacophony** (n° M16026) mettra un peu d'ambiance cet hiver : perdu dans la forêt, c'est grâce aux cris des animaux effectués par ses amis que le joueur avance, retrouve son chat et le fait rentrer à la maison. Un jeu de coopération qui garantit des parties de plaisir !

Pour les amateurs de stratégie, avec **Quoridor** (n° M18002), soyez le premier à atteindre la ligne opposée à votre départ mais vos adversaires vont placer des barrières pour vous ralentir. Heureusement ils doivent vous laisser au moins un passage libre !

Et pour les joueurs experts, dans **Ignis** (n° M14006), les éléments Feu et Eau luttent pour la suprématie. Le but du jeu est d'expulser tous les pions de l'élément adverse tout en conservant au moins un de ses propres pions sur le plateau.

D'autres envies ludiques ? N'hésitez pas à nous demander la liste complète des jeux au 02 533 32 56 ou par e-mail : bib@braille.be.



La Ludothèque de la Ligue Braille bénéficie de l'aide du Service public francophone bruxellois (Commission communautaire française).

EN DIRECT DU SERVICE LOISIRS.

Pour toutes les activités, l'inscription est obligatoire. Le nombre de places étant limité, ne tardez pas à vous inscrire !

Inscription par téléphone au 02 533 32 84 ou par e-mail : loisirs@braille.be.

Sauf mention contraire, les activités sont accessibles gratuitement.

Plus d'info ? Consultez notre site web, rubrique Agenda.

À Bruxelles.

LIGUE BRAILLE : Rue d'Angleterre, 57 – 1060 Bruxelles.

Lundi 7 janvier 2019, de 14h à 16h : Rencart de la Bibliothèque. « Back to the 80's : le Quiz musical ! » Venez mesurer vos connaissances sur ce quiz musical qui va vous rappeler de très bons souvenirs !

Jeudi 10 janvier 2019, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 10 janvier 2019, de 10h à 13h : Table de conversation en français langue étrangère.



Jeudi 10 janvier 2019, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.

Vendredi 11 janvier 2019 : Exposition « Berlin 1912-1932 » aux Musées royaux des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles. Visite adaptée de cette expo sur le Berlin du début du 20e siècle : ville cosmopolite, fascinant carrefour des cultures et des arts, plaque tournante des avant-gardes en peinture, cinéma, photographie, littérature, théâtre... L'exposition vous proposera un large panorama des plus grandes créations de l'art moderne à une époque charnière. En collaboration avec Équinoxe. PAF : 15 euros.

Mardi 15 janvier 2019, de 10 h à 12h : Club numérique.

Mardi 15 janvier 2019, de 14h à 16h : Sortie pédestre. Promenade-découverte au cœur du parc Roi Baudouin à Jette.

Mercredi 16 janvier 2019, à 10h30 (fin prévue vers 14h) : Ciné-Club Braille.

« De rouille et d'os » (2012), un film de Jacques Audiard avec Marion Cotillard et Matthias Schoenaerts. Ali se réfugie chez sa sœur dans le sud de la France. Il y rencontre Stéphanie, une belle dresseuse d'orques. Quand le destin frappe, une belle relation se noue entre eux.

Jeudi 17 janvier 2019, de 10h à 13h : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 17 janvier 2019, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.

Jeudi 17 janvier 2019, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.



Mercredi 23 janvier 2019, de 14h à 16h : Club de lecture. Thème du mois : « Parfum de jeunesse ». Relisez et partagez un livre de votre jeunesse ou de votre enfance. Les souvenirs remonteront...

Jeudi 24 janvier 2019, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 24 janvier 2019, de 10h à 13h : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 24 janvier 2019, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.

Vendredi 25 janvier 2019, de 10h à 14h : Atelier culinaire. « La Bonne Fourchette » vous donne rendez-vous pour une nouvelle recette bien de chez vous. PAF : 7 euros.

Jeudi 31 janvier 2019, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 31 janvier 2019, de 10h à 13h : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 31 janvier 2019, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.

Lundi 4 février 2019, de 14h à 16h : Rencart de la Bibliothèque. « Back to the 80's : Pop Culture ». Plongez dans la pop culture des années 80 dans notre nouvel espace multimédia : clips vidéos, génériques de série TV, scènes de films-cultes et chansons vous feront remonter 40 ans en arrière !



Mardi 5 février 2019, de 10 h à 12h : Club numérique.

Jeudi 7 février 2019, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 7 février 2019, de 10h à 13h : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 7 février 2019, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.

Vendredi 8 février 2019, de 15h à 20h : Animations Saint-Valentin à la Bibliothèque. Dans une ambiance feutrée et pétillante, la Bibliothèque ouvre ses portes en soirée pour vous proposer une série d'animations qui mettront l'amour et l'érotisme à l'honneur : dégustations, massage, maquillage...

Jeudi 14 février 2019, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 14 février 2019, de 10h à 13h : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 14 février 2019, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.

Vendredi 15 février 2019, de 13h à 16h : Club de lecture en vadrouille à la Foire du livre de Bruxelles.

Mardi 19 février 2019, de 10 h à 12h : Club numérique.

Mardi 19 février 2019, de 14h à 16h : Sortie pédestre. Parcours dans l'Îlot Sacré, autour de la Grand-Place de Bruxelles.



Mercredi 20 février 2019, à 10h30 (fin prévue vers 14h) : Ciné-Club Braille.

« Samba » (2015), un film d'Éric Toledano et Olivier Nakache avec Omar Sy et Charlotte Gainsbourg. Sam, Sénégalais en France depuis 10 ans, essaye par tous les moyens d'obtenir ses papiers. Alice est cadre supérieure, épuisée par un burn-out. Chacun cherche à sortir de son impasse jusqu'au jour où leurs destins se croisent.

Jeudi 21 février 2019, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 21 février 2019, de 10h à 13h : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 21 février 2019, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.

Vendredi 22 février 2019, de 10h à 14h : Atelier culinaire. « La Bonne Fourchette » vous donne rendez-vous pour une nouvelle recette bien de chez vous. PAF : 7 euros.

Mercredi 27 février 2019, de 13h à 16h : Les cosmétiques à travers le monde. Dans une ambiance chaleureuse et conviviale, nous parcourrons le monde à la découverte des plantes et rituels de beauté. Parfums, beurres, huiles ou eaux précieuses, nous nous inspirerons des recettes ancestrales pour repenser notre consommation de cosmétiques, afin de la rendre plus douce pour notre santé et notre environnement. Nous fabriquerons aussi l'un ou l'autre produit à ramener à la maison. Avec la collaboration du CRIE (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement) de Mariemont. PAF : 7 euros.



Mercredi 27 février 2019, de 14h à 16h : Club de lecture. Thème du mois : « Masque dans le titre ». À l'occasion du Carnaval, déguisons-nous et choisissons un livre de tout horizon.

Jeudi 28 février 2019, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 28 février 2019, de 10h à 13h : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 28 février 2019, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.

Vendredi 1^{er} mars 2019, de 10h à 14h : Atelier culinaire. « La Bonne Fourchette » vous donne rendez-vous pour une nouvelle recette bien de chez vous. PAF : 7 euros.

Lundi 4 mars 2019, de 14h à 16h : Rencart de la Bibliothèque. « Back to the 80's : goûter littéraire ». Balade littéraire à travers les grands romans des années 80 autour d'un buffet sucré d'époque qui fera effet, pour certains, d'une vraie madeleine de Proust !

Mardi 5 mars 2019, de 10h à 12h : Club numérique.

Mercredi 13 mars 2019, de 14h à 16h30 : Concert Musiques du monde. Le groupe « De Si de La » est constitué de musiciens amateurs qui, après l'académie, ont décidé de monter de petits spectacles musicaux avec divers instruments : violoncelle, guitare, harmonica, flûte, percussions... Une comédienne présentera, avec beaucoup d'humour, les différents moments du spectacle.



Jeudi 14 mars 2019, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 14 mars 2019, de 10h à 13h : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 14 mars 2019, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.

Vendredi 15 mars 2019, de 10h30 à 12h30 : Sophrologie. Combattre les facteurs de stress et mieux gérer ses émotions, c'est possible grâce à la sophrologie ! Nous vous proposons une séance alliant concepts de base et initiation pratique dispensée par Anne Houyet de l'École de sophrologie caycédienne de Bruxelles.

Vendredi 15 mars 2019, de 13h à 15h30 : Atelier floral. Rejoignez-nous pour une nouvelle création végétale. Mieux qu'un atelier typique de reproduction, cet atelier vous proposera de réaliser une composition selon vos envies et vos goûts. PAF : 15 euros.

Mardi 19 mars 2019, de 10 h à 12h : Club numérique.

Mardi 19 mars 2019, de 14h à 16h : Sortie pédestre. Bouffée d'air frais au gré des chemins de la forêt de Soignes.

Mercredi 20 mars 2019, à 10h30 (fin prévue vers 14h) : Ciné-Club Braille.

« Les chevaliers blancs » (2015), un film de Joachim Lafosse avec Vincent Lindon et Louise Bourgoïn. Jacques Arnault, président de l'ONG « Move for kids », prépare une action humanitaire coup de poing dans un pays d'Afrique : l'évacuation de 300 orphelins, victimes de la guerre civile.



Jeudi 21 mars 2019, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 21 mars 2019, de 10h à 13h : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 21 mars 2019, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.

Mercredi 27 mars 2019, de 14h à 16h : Club de lecture. Thème du mois : « Brexit oblige... ». En ce moment historique, partageons un pan de culture britannique contemporaine.

Jeudi 28 mars 2019, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 28 mars 2019, de 10h à 13h : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 28 mars 2019, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.

Vendredi 29 mars 2019, de 10h à 14h : Atelier culinaire. « La Bonne Fourchette » vous donne rendez-vous pour une nouvelle recette bien de chez vous. PAF : 7 euros.

En Wallonie.

À ATH : Rue de la Station, 41.

Lundi 28 janvier 2019, de 10h30 à 12h30 : Sophrologie. Combattre les facteurs de stress et mieux gérer ses émotions, c'est possible grâce à la sophrologie ! Nous vous proposons une séance alliant concepts de base et initiation pratique dispensée par Anne Descamps de l'École de sophrologie



caycédienne du Hainaut.

Lundi 11 février 2019, de 14h à 16h : Concert-hommage, « La poésie d’Aznavour ». La chanson française pleure celui qu’elle considérait comme le « Sinatra français », mort à 94 ans après une carrière exceptionnelle. Rejoignez-nous pour entonner en chœur ses plus belles chansons, pour découvrir et redécouvrir l’artiste au travers de ses plus beaux textes.

Lundi 25 février 2019, de 10h à 14h : Atelier culinaire. Venez nous rejoindre pour réaliser une variété de recettes sucrées. Apprentis ou experts, vous êtes tous les bienvenus pour (re)découvrir des pâtisseries qui éveilleront vos papilles ! PAF : 7 euros.

Lundi 11 mars 2019 : Exposition « Génération 80 » à Liège-Guillemins. Une exposition riche de souvenirs qui invite à revivre cette décennie à la fois grave, excentrique et délurée, au travers d’objets, de musiques, de décors évoquant des scènes de films... Un voyage dans le passé orchestré avec l’asbl Audioscenic. PAF : 15 euros.

Lundi 25 mars 2019, de 10h30 à 12h30 : Sophrologie. Combattre les facteurs de stress et mieux gérer ses émotions, c’est possible grâce à la sophrologie ! Nous vous proposons une séance alliant concepts de base et initiation pratique dispensée par Anne Descamps de l’École de sophrologie caycédienne du Hainaut.

Lundi 25 mars 2019, de 14h à 16h : Quiz musical « Années 80 ». Venez vous mettre au défi lors de cet après-midi ludique et musical. Les connaissances des plus mélomanes d’entre vous seront mises à l’épreuve lors de cette animation axée sur les années 80.



À CHARLEROI : Boulevard Tirou, 12.

Mardi 5 février 2019, de 10h30 à 12h30 : Cours de sophrologie. Combattre les facteurs de stress et mieux gérer ses émotions, c'est possible grâce à la sophrologie ! Nous vous proposons une séance alliant concepts de base et initiation pratique dispensée par Anne Lovrix de l'École de sophrologie caycédienne du Hainaut.

Mardi 5 février 2019, de 13h à 16h : Les cosmétiques à travers le monde. Dans une ambiance chaleureuse et conviviale, nous parcourrons le monde à la découverte des plantes et rituels de beauté. Parfums, beurres, huiles ou eaux précieuses, nous nous inspirerons des recettes ancestrales pour repenser notre consommation de cosmétiques, afin de la rendre plus douce pour notre santé et notre environnement. Nous fabriquerons aussi l'un ou l'autre produit à ramener à la maison. Avec la collaboration du CRIE (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement) de Mariemont. PAF : 7 euros.

Vendredi 15 février 2019, de 14h à 16h : Quiz musical « Années 80 ». Venez vous mettre au défi lors de cet après-midi ludique et musical. Les connaissances des plus mélomanes d'entre vous seront mises à l'épreuve lors de cette animation axée sur les années 80.

Mardi 26 février 2019, de 10h à 14h : Atelier culinaire. Venez nous rejoindre pour réaliser une variété de recettes sucrées. Apprentis ou experts, vous êtes tous les bienvenus pour (re)découvrir des pâtisseries qui éveilleront vos papilles ! PAF : 7 euros.

Vendredi 22 mars 2019 : Excursion. Exposition « Génération 80 » à Liège-Guillemins. Une exposition



riche de souvenirs qui invite à revivre cette décennie à la fois grave, excentrique et délurée, au travers d'objets, de musiques, de décors évoquant des scènes de films... Un voyage dans le passé orchestré avec l'asbl Audioscenic. PAF : 15 euros.

Mardi 26 mars 2019, de 10h30 à 12h30 : Atelier floral. Rejoignez-nous pour une nouvelle création végétale. Mieux qu'un atelier typique de reproduction, cet atelier vous proposera de réaliser une composition selon vos envies et vos goûts. PAF : 15 euros.

Mardi 26 mars 2019, de 14h à 16h : « Rumeurs d'écorces » par Troc'en contes. Découvrez le récit de voyage de deux aventurières pas comme les autres. Et qui dit personnages hors du commun, dit histoires et rencontres extraordinaires. Nos deux héroïnes vous emmèneront aux quatre coins du monde dans le cœur des forêts, des rues, des parcs, des jardins, au sommet des montagnes ou encore dans les tréfonds de la terre. En route, voyageur !

À EUPEN : Werthplatz, 6 (avec l'appui de la Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben).

Jeudi 10 janvier 2019, de 14h à 17h : Atelier chocolat et thé. Venez découvrir d'une manière gustative et ludique les différentes saveurs d'Inde et de nos contrées. À travers des dégustations, vous en apprendrez davantage sur les variétés et provenances de ces délices.

Jeudi 7 mars 2019, de 14h à 17h : Atelier cosmétique. Baume pour les lèvres, crème pour les mains ou encore



gommage du corps, vous aurez l'occasion de créer vos propres cosmétiques avec bien souvent des ingrédients déjà présents chez soi. PAF : 7 euros.

À JAMBES : Rue de la Croix-Rouge, 31.

Jeudi 24 janvier 2019, de 10h à 13h : Atelier cosmétique. Difficile parfois de concilier nettoyage et respect de la nature... Nous vous proposons de découvrir des recettes naturelles pour fabriquer vos produits d'entretien. Les ingrédients sont peu onéreux et la réalisation assez simple ! Avec la collaboration de Natagora. PAF : 7 euros.

Jeudi 24 janvier 2019, de 14h à 16h : Atelier chocolat et thé. Venez découvrir de manière gustative et ludique les différentes saveurs d'Inde et de nos contrées. À travers des dégustations, vous en apprendrez davantage sur les variétés et provenances de ces délices.

Jeudi 14 février 2019, de 10h à 14h : Atelier culinaire. En compagnie de cuisiniers amateurs ou débutants, de délicieuses pâtisseries seront préparées. En passant par les mets les plus fins, ces desserts épateront vos convives. Venez nous rejoindre pour éveiller vos papilles ! PAF : 7 euros.

Jeudi 14 février 2019, de 14h à 16h : Concert de Marylène Corro. Ancienne candidate de « The Voice Belgique » et diplômée en chant jazz du Conservatoire royal de Bruxelles, cette chanteuse vous fera vibrer au son de sa voix. Venez vous baigner dans l'univers musical du jazz belge.

Jeudi 14 mars 2019 : Excursion. En route pour Bruxelles où nous visiterons l'une des expositions-phares du moment,



suivie d'un repas. Nous emprunterons les transports en commun. PAF : 15 euros.

Jeudi 28 mars 2019, de 10h à 13h : Composition printanière. À l'arrivée du printemps, vous vous proposons des compositions de table pour égayer votre intérieur. À travers différents matériaux, vous aurez l'occasion de réaliser votre propre création. PAF : 7 euros.

Jeudi 28 mars 2019, de 14h à 16h : Quiz « Années 80 ». Venez tester vos connaissances de cette époque marquante lors d'un après-midi ludique et musical.

À LIBRAMONT : Avenue de Bouillon, 16A.

Mardi 29 janvier 2019, de 10h à 13h : Atelier cosmétique. Difficile parfois de concilier nettoyage et respect de la nature... Nous vous proposons de découvrir des recettes naturelles pour fabriquer vos produits d'entretien. Les ingrédients sont peu onéreux et la réalisation assez simple ! Avec la collaboration de Natagora. PAF : 7 euros.

Mardi 29 janvier 2019, de 14h à 16h : Quiz « Années 80 ». Venez tester vos connaissances de cette époque marquante lors d'un après-midi ludique et musical.

Mardi 5 février 2019, de 10h à 16h : Excursion. Poterie et chocolaterie. Venez découvrir le château de Raeren et son musée de la poterie grâce à une visite guidée et adaptée de ce musée très célèbre qui regroupe pas moins de 2 000 pièces et qui retrace 500 ans d'histoire de la céramique. L'après-midi, nous visiterons la célèbre chocolaterie Darcis à Verviers, où vous aurez l'occasion de découvrir



l'origine, le traitement et les différentes saveurs du chocolat.
PAF : 25 euros.

Mardi 19 février 2019, de 10h à 14h : Atelier culinaire. En compagnie de cuisiniers amateurs ou débutants, de délicieuses pâtisseries seront préparées. En passant par les mets les plus fins, ces desserts épateront vos convives. Venez nous rejoindre pour éveiller vos papilles ! PAF : 7 euros.

Mardi 19 février 2019, de 14h à 16h : Conférence surprise. Intéressé ? N'hésitez pas à nous contacter.

À LIÈGE : Rue des Guillemins, 63.

Vendredi 25 janvier 2019, de 10h à 13h : Atelier cosmétique. Difficile parfois de concilier nettoyage et respect de la nature... Nous vous proposons de découvrir des recettes naturelles pour fabriquer vos produits d'entretien. Les ingrédients sont peu onéreux et la réalisation assez simple ! Avec la collaboration de Natagora. PAF : 7 euros.

Vendredi 25 janvier 2019, de 14h à 16h : Atelier chocolat et thé. Venez découvrir de manière gustative et ludique les différentes saveurs d'Inde et de nos contrées. À travers des dégustations, vous en apprendrez davantage sur les variétés et provenances de ces délices.

Vendredi 8 février 2019, de 10h à 14h : Atelier culinaire. En compagnie de cuisiniers amateurs ou débutants, de délicieuses pâtisseries seront préparées. En passant par les mets les plus fins, ces desserts épateront vos convives. Venez nous rejoindre pour éveiller vos papilles ! PAF : 7 euros.



Vendredi 8 février 2019, de 14h à 16h. Cours de sophrologie. Combattre les facteurs de stress et mieux gérer ses émotions, c'est possible grâce à la sophrologie ! Nous vous proposons une séance alliant concepts de base et initiation pratique dispensée par Jeanne Cunil, sophrologue.

Vendredi 1^{er} mars 2019, de 10h à 13h : Composition printanière. À l'arrivée du printemps, vous vous proposons des compositions de table pour égayer votre intérieur. À travers différents matériaux, vous aurez l'occasion de réaliser votre propre création. PAF : 7 euros.

Vendredi 1^{er} mars 2019, de 14h à 16h. Cours de sophrologie. Combattre les facteurs de stress et mieux gérer ses émotions, c'est possible grâce à la sophrologie ! Nous vous proposons une séance alliant concepts de base et initiation pratique dispensée par Jeanne Cunil, sophrologue.

Vendredi 22 mars 2019 : Excursion. Exposition « Génération 80 » à Liège-Guillemins. Une exposition riche de souvenirs qui invite à revivre cette décennie à la fois grave, excentrique et délurée, au travers d'objets, de musiques, de décors évoquant des scènes de films... Un voyage dans le passé orchestré avec l'asbl Audioscenic. Suivi d'un délicieux repas. PAF : 15 euros.

Vendredi 29 mars 2019, de 14h à 16h : Sortie pédestre. Balade au fil de l'eau en bord de Meuse.

À SAINT-VITH : Vennbahnstrasse, 4-4 (avec l'appui de la Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben).

Jeudi 7 février 2019, de 14h à 17h : Quiz « Années 80 ».



Venez tester vos connaissances de cette époque marquante lors d'un après-midi ludique et musical.

Activités pour la jeunesse.

Inscriptions et modalités pratiques : contacter le Service loisirs au 02 533 32 84 ou via loisirs@braille.be.

À LA LIGUE BRAILLE : rue d'Angleterre, 57 – 1060 Bruxelles.

Du lundi 4 mars au vendredi 8 mars 2019 : Expression, création et évasion ! Les 6-12 ans se verront proposer de multiples séances créatives (réalisations en 3D, participation à la conception d'une fresque, création d'une lampe avec des matières végétales...), mais aussi de vrais moments propices à l'évasion du corps et de l'esprit. Respiration et expression au programme ! Possibilité d'accueillir un frère, une sœur ou un ami/une amie dans la même tranche d'âge. Profitez-en !

EN INTERNAT.

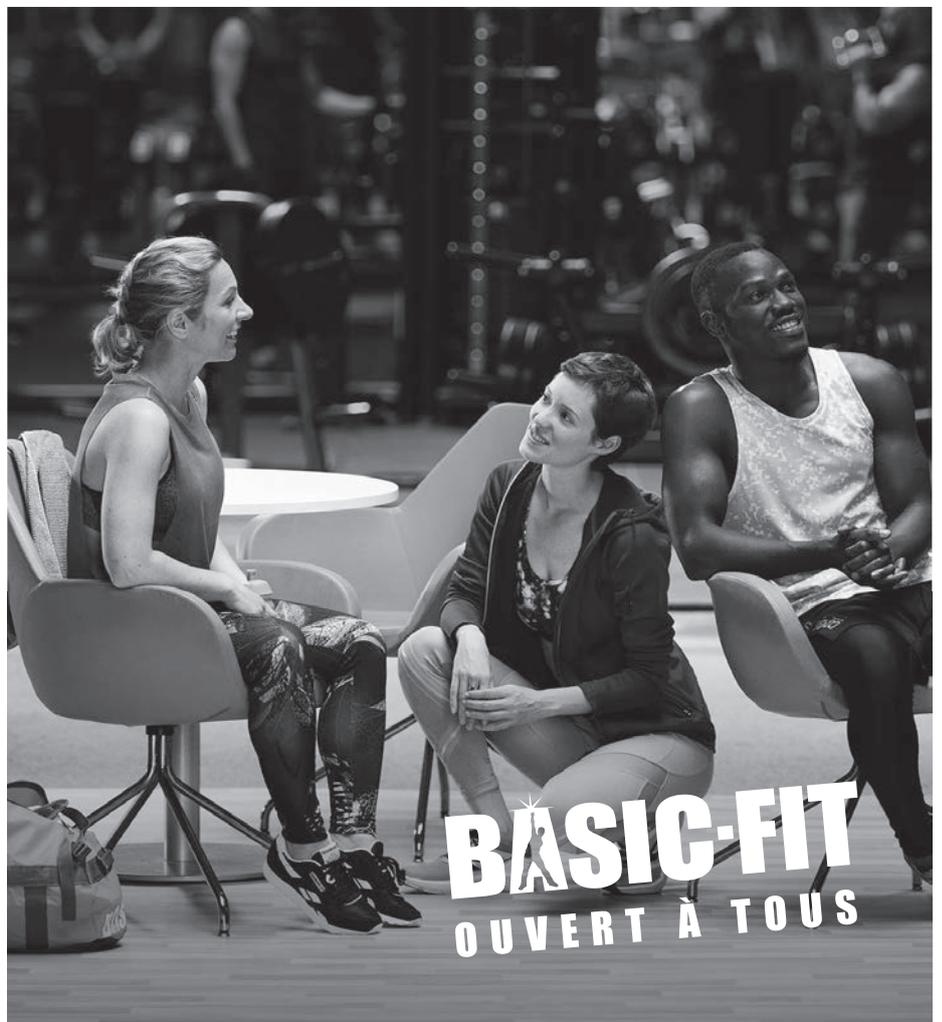
Du lundi 8 avril au vendredi 12 avril 2019 : Séjour à la mer pour les 6-12 ans.

Ce stage de Pâques proposera un séjour d'une semaine dans un centre de vacances proche de la mer du Nord avec, au programme, une multitude d'activités sensorielles et ludiques : activités de plage, animations nature, jeux de groupe. De quoi rire et s'amuser entouré par une équipe pluridisciplinaire ! PAF : 20 euros.

LE SAVIEZ-VOUS?

En tant que personne aveugle ou malvoyante qui faites du sport chez Basic-Fit, votre accompagnateur peut entrer gratuitement.

Basic-Fit a plus de 170 clubs avec des horaires d'ouverture étendus.

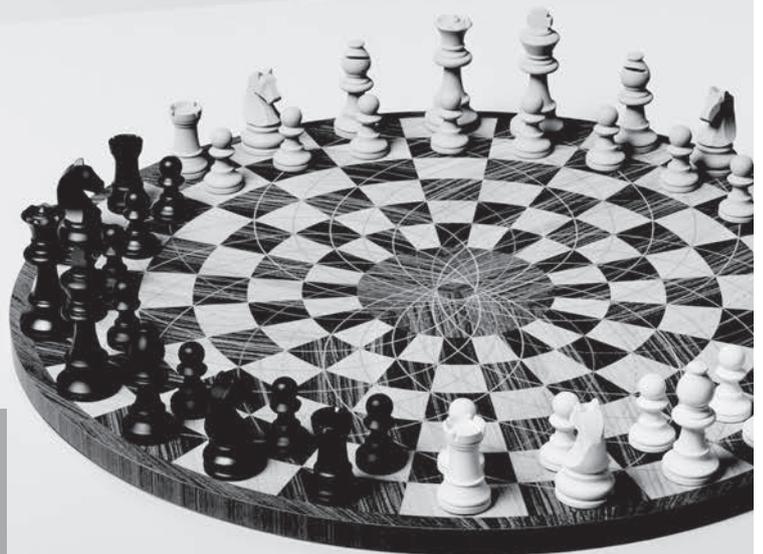


DANS UN MONDE QUI CHANGE, LA RÈGLE C'EST QUE LES RÈGLES CHANGENT.

ANTICIPER LES CHANGEMENTS DE CHAQUE MARCHÉ

Dans un environnement en perpétuelle évolution, nos chargés d'affaires sont à vos côtés pour vous aider à vous adapter aux changements nombreux de votre environnement. Nos experts à travers le monde peuvent vous aider à mieux comprendre de nouvelles situations, de nouveaux marchés et vous aider à saisir ou concrétiser de nouvelles opportunités.

www.securities.bnpparibas.com



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

A woman with short brown hair and glasses, wearing a bright yellow sweater and large brown headphones, is smiling warmly. She is holding a black Braille phone in her right hand. The phone has a grid of Braille characters and some icons. The background is a light blue wall. The image is framed by a large green circle on the right side.

Merci aux joueurs de la
Loterie Nationale. Grâce à eux,
la Loterie Nationale soutient,
cette année encore,
la Ligue Braille.

#CHACUNCOMPTE

 Loterie
Nationale